



NUMÉRO 153

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2012

Appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012.

Communication financière.

Communication sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération GPSO.

Questions orales.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Principe et modalités de la saisine des électeurs concernant les projets d'aménagement de l'Ile Seguin (reporté au 21 novembre 2012)

COMMISSION DES FINANCES

2 - Vote de la DM n°2 pour 2012 – Remises gracieuses – Attribution de subventions et autorisation pour signer les conventions afférentes - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Provision pour risques et charges – Autorisation pour signer le procès-verbal de mise à disposition de GPSO des biens du CRR - Autorisation pour signer le protocole d'accord avec la Sté AC - Autorisation pour solliciter des subventions et signer les actes afférents. /P 15

COMMISSION DES FINANCES

3 - Autorisations budgétaires 2013, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2013. /P 18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Droits d'utilisation et maintenance des licences ORACLE – Avenant n°1. /P 18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Avenant n° 2 au marché passé avec la société ESII pour son logiciel E-SIRIUS. /P 19

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Délégation de service public concernant le restaurant administratif – Choix du délégataire. /P 19

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Acquisition de fournitures de bureau, de fournitures scolaires, et de consommables informatiques – Marché sur appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande correspondant. Avenant au marché de maintenance de fontaines lessivielles mises à disposition et récupération des produits nettoyants usagés pour retraitement – Autorisation donnée au Maire pour signer. /P 20

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Réhabilitation de la crèche Niox-Château - Autorisation donnée au maire pour signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres - Autorisation donnée au maire pour lancer les marchés de travaux correspondants - Autorisation donnée au maire pour déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'opération. /P 22

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Immeubles, 6 à 16, rue des Peupliers - 57 à 59 rue de Bellevue - 8 bis à 10 rue d'Aguesseau – Alignements de voirie – Acquisition de parcelles – Classement dans le domaine public de la voirie communale – Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. /P 22

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Equipements sportifs - Stade de la Marche – Travaux de transformation d'un terrain pour les besoins de la section Rugby de l'ACBB - Autorisation donnée au maire pour signer un avenant la convention avec la SNC Forest Hill Stade de la Marche Marnes la Coquette. /P 23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Acquisition de terminaux permettant la verbalisation électronique - Autorisation donnée au maire de solliciter un fonds de concours de GPSO et de signer la convention de financement afférente. /P 25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Avenant n°1 à la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière municipale - Autorisation donnée au maire de signer un avenant de prolongation de la convention en cours pour une durée d'un an. /P 26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

13 - Renouvellement des membres des conseils de quartier. /P 26

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille douze, le 15 novembre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante six pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 9 novembre 2012.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 46

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme BELLARD, MM. RICARD, BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM LOUAP, MOUGIN, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, DE ROSE, M. TELLINI, Mme de BEAUVAL Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes BILLARD, ROUGNON, MM. MORAND, PAPILLON, BACCHETTA, GRAFFIN, Mme LAVARDE-BOËDA, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, MM. FOURCADE, Melle CARDETAS, MM. COHEN, VINCENT, Mme KLEIN, MM. SOLERE, GARDILLOU, BARBOT, Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mmes EVEN, PINEAU, BAUCHE.

EXCUSES REPRESENTES : 9

Mme MONTIES qui a donné procuration à M. BAGUET
Mme LORBER qui a donné procuration à M. PAPILLON
Mme KAMATARI qui a donné procuration à Mme FATHALLAH
Mme de VILLEPIN qui a donné procuration à M. BACCHETTA
Melle SICARD qui a donné procuration à M. SEBBAG
M. MATHIEU qui a donné procuration à M. LOUAP
M. ASKINAZI qui a donné procuration à M. FOURCADE
M. FOURNIER qui a donné procuration à M. SOLERE
Mme LAUREAU qui a donné procuration à Mme BAUCHE

A vingt et une heures dix, M. COQUEBERT de NEUVILLE a donné procuration à M. MOUGIN (après le vote du point n° 12).

Départ de Mme BAUCHE à vingt heures cinquante, (après le vote du point n° 9) ; Départ de M. SOLERE à vingt et une heures, (après le vote du point n° 10).

M. Pierre DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET

Mes chers collègues, avant de commencer notre séance, je voudrais vous faire part de deux tristes nouvelles. Tout d'abord, le décès de Madame Ida-Yvonne BRODER, mère de Muriel BRODER et épouse de Maxime BRODER, qui a longtemps été conseiller municipal de la Ville. Madame BRODER nous a quittés ce matin aux Abondances. Je voulais également vous faire part du décès de Madame CASSADO, qui a malheureusement été victime d'un malaise cardiaque pendant le repas du 11 novembre des Anciens Combattants. Elle est décédée hier matin à l'hôpital

Ambroise Paré.

Je rappelle que Madame BRODER nous avait accompagnés en avril dernier lors du déplacement des collégiens et des lycéens de Boulogne-Billancourt au camp d'Auschwitz-Birkenau. Elle avait beaucoup impressionné tous les jeunes par son courage et son récit. Au retour, dans l'avion, ils avaient pu échanger avec elle. Elle était déjà très fatiguée, mais elle avait tenu à faire ce déplacement une nouvelle fois. Notre assemblée peut lui rendre hommage, à elle ainsi qu'à son époux, et transmettre à Muriel sa fille – je ne sais pas si elle est là ce soir – toutes nos condoléances. Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Vous comprendrez que le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt est profondément touché par le décès de Madame BRODER. Il s'associe à l'hommage que vous venez de lui rendre. C'était une grande personnalité de la Ville, tout comme son mari. Ce soir, nous sommes tous très tristes de sa disparition et nous présentons toutes nos condoléances à sa fille, son gendre et sa petite-fille.

M. BAGUET

Je vais vous demander de respecter une minute de silence en mémoire de Madame BRODER et de Madame CASSADO.

Les élus du Conseil municipal observent une minute de silence en mémoire de Madame BRODER et Madame CASSADO.

M. BAGUET

Vous ont été remis sur table un certain nombre de documents, à commencer par le point d'actualité communautaire ainsi que quelques modifications dans les délibérations numéro 12 et 13 notamment. Je vous invite à vous y référer lorsque nous aborderons ces points.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur le compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée ? Il n'y a pas de question. Merci.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2012

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur ce point de l'ordre du jour ? Non, il n'y a pas de questions.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION FINANCIERE

M. BAGUET

Vous avez le document. Nous poursuivons nos excellentes négociations avec les banques sous la conduite de notre Directeur général adjoint en charge des finances, Monsieur MATYSEN. Vous avez vu que nous allons encore réaliser une économie actualisée de 520 000 euros sur la durée d'un prêt conclu avec Dexia, dans le cadre d'un contrat revolving Dexia crédit local. Y a-t-il des questions sur ce point ? Nous pouvons nous féliciter de la consolidation partielle de tous ces crédits, même s'il ne s'agit pas de crédits dangereux. Il est en tout cas important de profiter des taux bas pour consolider tous ces crédits revolving. Nous en avons très peu. La structure de notre dette a été saluée par Standard & Poor's ainsi que par Ernst & Young. Nous n'avons donc pas de souci particulier à nous faire sur ce sujet, d'autant que la dette diminue très régulièrement. Nous le verrons tout à l'heure ; Madame LAVARDE nous le rappellera dans le cadre de l'examen de la DM2.

NOTE D'INFORMATION SUR LES APPELS A CONCURRENCE

M. BAGUET

Vous avez eu le document portant sur les études des marchés à procédure adaptée. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Non, il n'y a pas de questions.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME SYLVIE ROUGNON

Monsieur le Maire,

Dans la perspective des prochaines inscriptions pour la rentrée scolaire 2013-2014, les nouveaux habitants du Trapèze et la communauté éducative s'interrogent sur les effectifs scolaires de l'école Robert Doisneau sur la ZAC Seguin – Rives de Seine. Pouvez-vous nous faire le point sur la situation ? Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR GUY-RENE BAROLI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME SYLVIE ROUGNON

Ma chère collègue,

Je vous remercie de me poser cette question qui va me permettre de présenter à l'ensemble du Conseil municipal l'état d'avancement de ce dossier. Je souhaiterais d'abord faire un rappel sur le calendrier d'ouverture des différents groupes scolaires sur la ZAC :

- le groupe scolaire Robert Doisneau a ouvert à la rentrée 2010 : l'arrivée de nouveaux enfants sur le Trapèze a conduit naturellement à une montée en charge progressive des effectifs scolaires dans cet établissement, qui compte depuis cette dernière rentrée 503 élèves et 18 classes, correspondant à sa capacité d'accueil maximale.

- un groupe scolaire « de la biodiversité », situé sur l'îlot A4Est, comprenant 18 classes ainsi que deux centres de loisirs, ouvrira ses portes à la rentrée 2014

- un nouveau groupe scolaire localisé sur l'îlot M, à l'extrémité est des anciens terrains Renault, comprenant également 18 classes ainsi que deux centres de loisirs, ouvrira à la rentrée 2016.

En ce qui concerne plus particulièrement l'évolution des effectifs scolaires pour la rentrée 2013, les services de la Ville ont estimé, à partir de l'enquête de population effectuée au printemps 2011 sur la ZAC Seguin-Rives de Seine et des inscriptions scolaires constatées à la rentrée 2012, entre 100 et 200 le nombre d'élèves supplémentaires par rapport aux effectifs de la rentrée 2012 issus de la ZAC.

Ces prévisions nous ont conduits, dans l'attente de la livraison du groupe scolaire « de la biodiversité » à la rentrée 2014, à étudier différentes solutions permettant d'accueillir ces élèves à la rentrée 2013. Je vous rappelle que par délibération du 12 mai 2011, le réaménagement du collège du Vieux Pont de Sèvres avait été engagé, afin de délocaliser les élèves de l'école Billancourt pendant la durée des travaux de restructuration des écoles maternelle Voisin et élémentaire Billancourt, estimée à l'époque aux deux années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. D'ailleurs, le 11 juillet 2012, le conseil municipal a autorisé le Maire à confier les travaux de réaménagement du site de l'ancien collège du Vieux Pont de Sèvres à la société publique locale (SPL) Seine Ouest Aménagement. La consultation est actuellement en cours et l'opération doit démarrer début 2013 pour une livraison à la rentrée 2013.

Dans ce contexte, plutôt que de répartir les nouveaux élèves du Trapèze sur les différents groupes scolaires existants, comme prévu initialement, nous avons jugé plus opportun de mettre à profit cette opération de restructuration de l'ancien collège du Vieux-Pont pour accueillir sur ce site provisoire les enfants de la ZAC Seguin-Rives de Seine, pour l'année 2013-2014. Il rejoindra à compter de la rentrée scolaire 2014 son site définitif, sur l'îlot A4 Est.

En conséquence, les élèves du groupe scolaire Voisin-Billancourt pourront être accueillis sur le groupe scolaire du Vieux-Pont dès la rentrée 2014, ce qui permettra de mener à son terme dans de bonnes conditions la concertation préalable aux travaux de restructuration des écoles Voisin et Billancourt. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier. Vous pouvez compter sur mon engagement, mon sens du dialogue et ma volonté pour faire aboutir ce projet, indispensable au bien-être de nos futurs élèves et des familles boulonnaises.

M. BAGUET

Merci, Monsieur BAROLI. C'est une bonne nouvelle. Nous faisons d'une pierre deux coups. D'une part, nous satisfaisons les parents d'élèves et d'autre part, nous nous donnons un peu de temps pour la réfection de Billancourt. Vous savez que nous sommes en contact très régulier avec la DRAC. Il nous faut présenter le meilleur projet possible, ce que nous ferons dans le

cadre de réunions spécifiques avec les parents d'élèves et Monsieur BAROLI, bien évidemment.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Monsieur le Maire,

Il nous est revenu que le service de garde des pharmacies boulonnaises connaîtrait des défaillances et qu'il est alors proposé aux familles, après une longue attente au commissariat de la ville, de se rendre aux Champs-Élysées à Paris pour obtenir les médicaments nécessaires en urgence. Pouvez-vous nous informer sur l'organisation de ces gardes, et sur les problèmes rencontrés pour sa mise en œuvre ?

Je vous remercie.

RÉPONSE DE MONSIEUR FREDERIC MORAND À LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Chère collègue – sous le contrôle de mon ami Michel AMAR, qui connaît fort bien le sujet – je vais essayer de vous apporter quelques détails sur l'organisation actuelle, car il est vrai que le sujet est un peu complexe. En réalité, existe un dispositif des gardes du dimanche et des jours fériés et un autre pour les gardes de nuit, qui semble être celui mis en cause dans la situation que vous avez évoquée.

L'Agence Régionale de Santé (l'ARS) est chargée d'organiser les permanences des pharmacies pour d'une part, les dimanches et jours fériés et, d'autre part, les soirs et nuits après fermeture des pharmacies.

Pour les gardes du dimanche et des jours fériés, la liste des pharmacies de garde est éditée par l'association des pharmaciens de Boulogne-Billancourt qui en assure l'impression et la diffusion, aux frais de la Ville, pour affichage sur les vitrines des pharmacies et réalise une petite brochure disponible en pharmacie.

Parallèlement, cette liste est consultable sur le site de la ville et dans le magazine municipal Boulogne-Billancourt Information.

Pour les gardes de nuit – cela se complique –, l'Agence Régionale de Santé organise les permanences par district (regroupement de plusieurs communes : Boulogne-Billancourt, Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Chaville et Saint-Cloud).

Pour sécuriser les officines – car l'époque est malheureusement difficile –, les pharmaciens et leurs patients, seuls les commissariats disposent du calendrier et de la liste des pharmacies de garde correspondante. Cette liste n'est pas communiquée au public. Les personnes devant se procurer des médicaments en urgence doivent se rendre au commissariat munies d'une prescription médicale datée du jour même et non d'il y a huit jours. Cette seule disposition justifie l'ouverture de la pharmacie de garde.

Si la pharmacie de permanence désignée par l'ARS est située à Boulogne-Billancourt, le commissariat avenue André Morizet

téléphone lui-même au pharmacien désigné pour que les médicaments puissent être délivrés au patient.

Si la pharmacie de permanence est implantée au sein du district, mais pas à Boulogne-Billancourt, le commissariat transmet aux personnes les coordonnées téléphoniques du commissariat de la commune d'implantation de la pharmacie de garde, celui-ci se chargeant de prendre contact avec le pharmacien de garde pour qu'il ouvre son officine. C'est donc compliqué.

Si l'ordonnance n'a pas été délivrée le jour même par un médecin, ce qui arrive de temps à autre et qui agace profondément le pharmacien à deux heures du matin, le commissariat ne contacte pas la pharmacie de garde, en général, mais oriente le patient vers une pharmacie ouverte 24 heures sur 24. Nous avons la chance d'être proches de Paris, où sont implantées plusieurs pharmacies de ce genre, dont notamment celle des Champs-Élysées que vous avez évoquée dans le cas de figure précédemment cité. Je vous remercie.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal de juillet dernier, nous avons attiré votre attention sur le permis de construire pour extension d'un bâtiment scolaire, rue Gallieni : les riverains contestaient ce permis en raison des nuisances provoquées par le chantier et par le fonctionnement à long terme de cet établissement scolaire accueillant bien plus d'étudiants que prévu dans une cour étroite entourée d'immeubles.

Monsieur Mougin nous avait alors répondu que le permis de construire avait été délivré en connaissance de cause, et que la tranquillité des riverains serait respectée. Or nous avons appris récemment que vous veniez, Monsieur le Maire, d'annuler ce permis de construire : pouvez-vous nous expliquer ce revirement ? Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU

Mon cher collègue,

Comme j'ai pu l'exposer dans ma réponse à votre question orale du conseil municipal du 5 juillet dernier, le permis de construire présenté par l'ISRP était en tout point conforme au plan local d'urbanisme de notre ville, et l'ensemble des services extérieurs ayant à se prononcer sur ces dossiers ont donné un avis favorable, notamment en matière de sécurité des biens et des personnes.

Dans un souci de concertation, que j'avais rappelé à l'époque, les riverains ont été reçus le 11 juillet par Madame de ROSE et Madame de BEAUVAL, maires-adjoints de ce quartier, afin d'échanger sur les questions que pose cette opération. De nouveaux éléments sont parvenus à la Ville ultérieurement, qui n'étaient pas mentionnés dans le dossier de permis de construire,

et dont la mairie n'avait pas connaissance. Il s'agit d'une servitude de cour commune consentie le 4 octobre 1973 au bénéfice de la propriété du 27-29 rue Gallieni, et grevant la partie de terrain où étaient prévues les constructions en sous-sol.

Ayant été informée de ces nouveaux éléments qui rendent impossible le développement du projet envisagé par l'ISRP, la Ville a donc pris un arrêté annulant le permis initialement accordé.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Monsieur le Maire,

Lors du précédent Conseil municipal, vous nous avez rapidement présenté les bases d'une nouvelle organisation interne de la mairie liée aux propositions du directeur général des services actuels.

Par ailleurs, vous vous êtes étonné que tous les élus ne fussent pas destinataires des décisions prises par GPSO au cours des conseils communautaires. Je vous remercie de nous avoir donné très récemment l'organigramme de la nouvelle organisation de nos services municipaux. Je m'étonne cependant que deux postes majeurs demeurent en blanc, notamment celui du directeur de l'urbanisme, dans les circonstances actuelles.

On note, par ailleurs, de multiples échanges et déplacements de postes parmi le personnel souvent fidèle à la Ville depuis de longues années. Je serais intéressée de savoir si ces modifications sont élaborées à l'intérieur de plans de carrières définis de longue date avec les intéressés. Les chefs du personnel d'antan élaboraient une politique souvent assez militaire, qui n'impliquait pas toujours l'adhésion de chacun. La gestion des ressources humaines est maintenant beaucoup plus soigneuse de rendre précisément ces ressources efficaces dans une saine ambiance de collaboration.

Dans le même ordre d'esprit, pouvez-vous nous dire en quoi, d'après vous, cette nouvelle organisation sera mieux à même de servir les Boulonnais que les précédentes ?

Par ailleurs, nous aimerions aussi avoir l'organigramme précis des services de GPSO et les lieux géographiques où ils sont physiquement installés dans la communauté. Ce serait utile pour tous les Boulonnais qui apprécient mal cette entité. Pour l'organigramme de GPSO, nous aimerions connaître l'origine des salariés qui y sont dévolus (c'est-à-dire, de quelle ville ils sont issus, et aussi quels sont les recrutements externes qui ont été menés par la communauté d'agglomération).

Enfin, nous avons vu la délégation du ramassage des ordures ménagères déléguée à SEPUR, et si cette délégation a permis de réduire d'autant le personnel salarié par la ou les villes, je veux vous informer que cette société ne s'acquitte pas de cette tâche avec la même efficacité que les services municipaux auparavant, et, notamment, que les ramassages passent trop tôt à certains endroits : 18h01. Si on a le malheur de travailler jusqu'à 18 heures, ce qui est tout de même assez courant et éventuellement

hors de la commune, ce schéma interdit de sortir les poubelles à temps. Il est fort à craindre qu'elles restent dans ce cas sur les trottoirs toute la journée.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir été aussi patient.

REPONSE DE MADAME BEATRICE BELLiard A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Ma chère collègue,

Lors de la séance du 18 octobre dernier, lors du point numéro 8, le Maire a répondu de façon très complète à la question posée par Monsieur FOURCADE sur le nouvel organigramme des services municipaux. Je n'ai pas à y revenir aujourd'hui.

Concernant la Communauté d'agglomération, je me contenterai de rappeler à l'Européenne convaincue que vous êtes que, tout comme au sein de l'Union européenne dont les ressortissants sont désormais communautaires avant que d'être nationaux, les agents de GPSO sont eux aussi communautaires avant que d'être locaux.

Quant à la troisième partie de votre question, c'est à titre tout à fait exceptionnel que j'y réponde, puisqu'elle a été communiquée à l'administration en-deçà du délai minimum de 3 jours avant la séance, fixé par l'article 6 du règlement intérieur de notre assemblée.

L'horaire de la collecte des ordures ménagères par SEPUR a été avancé à 18 heures au lieu de 18 heures 30, pour optimiser le temps de collecte (nombre de bennes, nombre de circuits, fin de collecte tardive du lundi et du jeudi...) et obtenir des prix compétitifs. Il convient également de noter que la collecte des bacs jaunes doit impérativement être achevée avant minuit le mercredi soir.

Ce nouvel horaire a fait l'objet de communications auprès des usagers et d'informations auprès des syndicats dans les premiers mois de 2012, et un règlement de collecte validé par l'ensemble des villes de GPSO a été adopté, qui s'impose à tous (collecteurs, habitants).

Je tiens à indiquer ici que le passage de la régie à l'entreprise a nécessité un travail important tout au long de l'année 2011, et s'est fait de manière exemplaire tant au niveau des agents qu'au niveau du service rendu à la population.

Je rappelle que l'organisation précédente générait un certain nombre de dysfonctionnements que l'on a souhaité corriger : « Fini-parti », sortie des bacs par la régie (« couloirs »), agents occupant deux emplois rémunérés, absentéisme, difficulté de recrutement de chauffeurs, panne des bennes, etc.

Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, Madame BELLiard. Je voudrais profiter de cette question, Madame BAUCHE, pour apporter un éclairage à notre

assemblée. Nous avons évoqué longuement la question de l'organigramme lors de notre dernière séance. J'avoue que je me suis trompé sur les effectifs du cabinet. Nous avons eu un échange avec Jean-Pierre FOURCADE, qui nous reprochait d'avoir constitué un cabinet comptant 19 personnes. J'avais expliqué que seules quatre personnes étaient vraiment attachées à mon cabinet, les autres étant les secrétaires des adjoints ou des élus de quartier.

J'ai regardé les chiffres très précisément. J'avais parlé d'environ 80 personnes et je m'étais trompé. Au 31 décembre 2007, le point des effectifs fait apparaître pour Monsieur DUHAMEL, qui était maire, 120 personnes. Le chiffre que je citais était donc en dessous de la réalité. Je me suis donc trompé.

Monsieur SOLERE, c'est ce qui a été voté et ce sont les effectifs qui figurent dans le compte rendu d'activité des services de la Ville. Pour Monsieur Jean-Pierre FOURCADE, en termes d'effectifs de cabinet, au 31 décembre 2004, 31 personnes étaient rattachées au cabinet.

Monsieur SOLERE, ne vous énervez pas. Ce sont les faits. Ce sont les documents publics. Il y avait 120 personnes rattachées au cabinet, selon le CTP - état des effectifs au 31 décembre 2007. D'ailleurs, s'agissant du nombre de directions, Monsieur FOURCADE nous reprochait leur trop grand nombre (24 selon l'organisation que je vous ai soumise). Or la Ville en comptait 31 lorsqu'il était maire. Merci donc, Madame BAUCHE, pour cette question qui permet d'éclairer notre assemblée. Question suivante, Madame EVEN.

Nous allons terminer les questions. Monsieur SOLERE, ne vous énervez pas. Vous êtes tellement agités les uns et les autres en ce moment. Je vais en dire un mot tout à l'heure. Nous allons poursuivre avec les questions. Il faut rester zen, Monsieur SOLERE. Madame EVEN.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire,
Comme chaque fin d'année, nous souhaitons avoir un bilan concernant le domaine locatif à Boulogne-Billancourt :

Pouvez-vous nous dire combien de ménages ont été expulsés en 2012 ?

De combien de places d'hébergement d'urgence dispose la ville ?

La ville de Boulogne-Billancourt possède-t-elle un inventaire des établissements publics vacants ? Si oui, pourrions-nous en avoir connaissance ?

Je vous remercie.

RÉPONSE DE MONSIEUR CLAUDE GALLANT À LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Chère collègue,

Vous avez bien voulu m'interroger sur le nombre d'expulsions à Boulogne-Billancourt. Ce nombre est stable depuis plusieurs années. Le commissariat a en permanence 400 dossiers en cours d'instruction pour 200 expulsions effectives chaque année. Si la force publique est parfois requise, la majorité des locataires quitte les lieux avant la fin de la procédure.

La ville dispose d'un foyer d'hébergement situé 14 rue de Seine doté de 5 chambres de 6 à 8 personnes pour des relogements d'urgence avec salle d'eau privative et cuisine et salle à manger communes. Le conseil municipal dans sa séance du 15 décembre 2011 a fixé la redevance à 60€ par semaine et par chambre.

En cas de sinistre important le gymnase Paul Bert est équipé pour accueillir 100 personnes.

Afin d'éviter les expulsions, le CCAS accompagne les familles en difficulté. Par délégation du Conseil Général il dispose du FSL (fond de solidarité logement) permettant d'aider financièrement les familles pour régler leurs dettes. Le FSL permet également d'avancer les sommes nécessaires pour une nouvelle location correspondant au premier loyer et au dépôt de garantie.

Lors de l'attribution des logements sociaux, c'est aussi un des critères de priorité pour les personnes ayant subi un accident de la vie et se retrouvant en grave difficulté financière.

Enfin, un travail régulier avec les associations permet également de régler certaines situations comme par exemple avec l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement, très active sur notre ville.

Dans le cadre de la loi Duflot pour la mobilisation des emprises foncières inutilisées de l'Etat, aucun site n'a été identifié sur notre ville. Néanmoins, Monsieur le Maire a demandé aux services de travailler sur une série de site dont l'affectation pourrait être revue afin d'y construire des logements sociaux.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME CATHERINE KLEIN

Monsieur le Maire,

Les Boulonnais vont bientôt être consultés sur trois projets élaborés par Jean NOUVEL pour l'aménagement de l'Île Seguin. A l'occasion de cette consultation, pouvez-vous nous préciser le montant des honoraires déjà versés et à verser à Jean Nouvel par la Ville et par la SAEM?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME CATHERINE KLEIN

Ma chère collègue,

Franchement, je ne sais pas comment prendre votre question car – vous me connaissez, je n'ai pas mauvais esprit – je n'ose

imaginer qu'elle ait été inspirée par la même personne qui a sans doute fait poser la même question par un autre membre du même groupe d'opposition il y a un an... Sérieusement, je ne vais pas vous faire l'affront de répéter les mots prononcés au conseil municipal du 6 octobre 2011 mais quand même vous auriez pu lire le procès-verbal !

Je ne vous ferai pas non plus l'affront de rappeler que si l'élu dont vous êtes la suppléante, en l'occurrence Monsieur SOLERE, a démissionné le 11 avril 2012 du conseil d'administration de la SAEM Val-de-Seine Aménagement pour une question de conflit d'intérêt, il n'en a pas moins siégé au sein de la commission d'appel d'offres jusqu'à cette date. Et c'est cette même commission qui a désigné les Ateliers Jean NOUVEL le 7 juillet 2009, dans les formes légales normales, et fixé les modalités financières de sa mission. Je pense que Monsieur SOLERE se souvient de ce qu'il a voté et signé.

Ceci étant posé, je vais quand même rappeler ce que j'ai dit à votre collègue du même groupe il y a un an.

Tout d'abord, je souhaite rappeler que bien que la SAEM ait l'obligation de rendre des comptes sur sa gestion financière de l'opération, ce qu'elle fait par le biais des CRACL remis chaque année, elle est tenue par le respect des accords bilatéraux dans le cadre des marchés de droit privé qu'elle signe en application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 qui s'appliquent à elle. Les contrôles que la Ville effectue de sa comptabilité ainsi que ceux auxquels elle est soumise par la loi, tel que celui de la Chambre Régionale des Comptes, en vérifient le respect et dans ce contexte, la SAEM ne peut être autorisée à mettre le détail des contrats et marchés qu'elle signe sur la place publique.

Par ailleurs, la SAEM est dotée d'une commission d'appel d'offres, à laquelle je faisais référence tout à l'heure. Elle est constituée notamment de représentants de la Ville, du conseil général des Hauts-de-Seine – à ce titre, il vous est arrivé, Monsieur SOLERE, d'y participer de temps à autre – et d'un représentant de la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes. Monsieur SOLERE, faites comme les tours et prenez un peu de hauteur. Cela siérait bien à votre qualité de parlementaire. Tous les marchés lui sont présentés – vous vous en souvenez peut-être, Monsieur SOLERE – soit pour avis avant attribution, soit pour information en fonction de leur montant. En l'espèce, le marché auquel vous faites référence a été soumis à la commission d'appel d'offres du 7 juillet 2009 pour avis avant attribution, et l'avenant a été présenté pour information à la CAO du 7 mars 2011.

Toutefois, et comme il y a un an, je vous précise bien volontiers que la SAEM a signé avec les Ateliers Jean Nouvel, un marché constitué de deux missions forfaitaires pour un montant de 2 336 457 euros HT et d'une mission complémentaire pour répondre à des besoins ponctuels tels que la participation à des réunions de concertation, aux événements de communication, réalisation de perspectives, facturés à la vacation sur la base d'un bordereau de prix unitaires.

Ces missions complémentaires ont été précisées et chiffrées à hauteur de 719 325 euros HT pour la période allant jusqu'à ce jour. Au 31 octobre 2012, les dépenses réglées au titre de ce marché s'élèvent à 1 962 051,42 euros HT. Après exécution des prestations prévues au marché, il restera donc à régler aux Ateliers Jean NOUVEL, 1 093 730,58 euros.

Le marché en question a été soumis pour avis avant attribution à la CAO du 7 juillet 2009 et l'avenant a été présenté pour information à la CAO du 7 mars 2011.

Enfin, et comme je vous l'ai dit il y a un an, ces montants pour des missions de mise au point de grands projets urbains sont cohérents avec ce qui se pratique dans la profession : pour exemple, le projet d'aménagement de Masséna Nord, l'architecte a été rémunéré de façon similaire.

M. BAGUET

Merci. On peut reprendre ainsi de conseil en conseil les sujets évoqués le mois dernier ou il y a un an. Nous pouvons nous répéter et nous allons ainsi beaucoup progresser, mais je ne suis pas sûr que les Boulonnais nous aient élus pour perdre du temps de cette manière. Ce n'est pas grave. Monsieur GRAFFIN et nous en aurons ainsi terminé avec notre série de questions.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR VINCENT GRAFFIN

Monsieur le Maire,

Le 11 octobre dernier, le conseil communautaire de GPSO a rendu trois avis favorables, avec réserves, concernant respectivement le projet de révision du plan de déplacement urbain d'Ile-de-France (PDUIF), le projet de révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) et le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie d'Ile-de-France (SRCAE).

Je souhaiterais connaître la nature des mesures déclinées dans ces documents et leur impact au niveau de notre Ville et de notre communauté d'agglomération. Je vous remercie par avance de l'éclairage que vous pourrez apporter sur ces dispositifs.

REPONSE DE MADAME CHRISTINE BRUNEAU A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR VINCENT GRAFFIN

Mon cher collègue,

L'amélioration de la qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour la santé publique et l'environnement. Les thématiques du climat, de l'air, de l'énergie et des transports sont étroitement liées. Le secteur des transports est à l'origine d'un tiers des émissions de dioxyde de carbone, principal responsable de l'effet de serre.

Vous faites cas des avis donnés par le conseil communautaire de GPSO le 11 octobre dernier sur les trois schémas d'orientation qui lui ont été soumis et dont vous retrouverez un certain nombre d'informations dans la notice distribuée sur table.

Le PDUIF est le document de planification qui traite de l'organisation du transport des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement au niveau de la région Ile-de-France jusqu'à l'horizon 2020. Ce document a fait l'objet d'un avis favorable de GPSO avec des réserves sur la compatibilité avec les autres documents réglementaires que sont le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie et le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris dont le PDUIF ne reprend pas la totalité des réseaux complémentaires. GPSO a également sollicité que les actions à caractère prescriptif soit mieux détaillées afin de mieux appréhender leurs impacts.

De son côté, le schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) constitue la déclinaison locale en matière de qualité de l'air du plan national santé environnement 2 (PNSE2) (2009-2013), qui reprend lui-même les engagements du Grenelle de l'Environnement. Elaboré par les services de l'Etat et du conseil régional, ce document fixe des orientations aux horizons 2020 et 2050. Elles doivent permettre d'atteindre les objectifs législatifs existants, avec par exemple la baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. GPSO a donné un avis favorable en soulignant de nouveau la nécessité d'une bonne compatibilité entre ces différents documents et la nécessité d'intégrer des préconisations l'élaboration d'un état des lieux énergétique du patrimoine des collectivités locales.

Si le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie définit les orientations, c'est au plan de protection de l'atmosphère (PPA), qu'il revient de définir les actions réglementaires pour réduire les polluants atmosphériques.

Un avis favorable a été également rendu par GPSO assorti d'une priorisation sur la rénovation thermique des bâtiments, de réserves sur l'interdiction des foyers ouverts et d'une demande d'attention particulière portée à l'organisation des flux liés aux nouveaux pôles de trafic du Grand Paris et notamment les gares du Grand Paris Express.

En conclusion, nous ne pouvons que nous féliciter que la qualité de l'air soit aujourd'hui prise en compte par les pouvoirs publics nationaux et régionaux à travers ces divers documents normatifs. Il est malgré tout dommage de constater les délais courts de saisine laissés aux collectivités locales au regard de l'importance des sujets soulevés ainsi que la période estivale choisie pour leur consultation.

M. BAGUET

Merci, Madame BRUNEAU. Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, je voudrais revenir sur les propos que j'ai prononcés plus tôt ce soir, lorsque j'ai dit qu'il fallait arrêter de s'agiter dans tous les sens et de twitter comme Lucky Luke, avant même que les autres aient eu le temps de dégainer. Je voudrais simplement rétablir la vérité sur un arrêté anti-pollution marketing. Monsieur FOURCADE et Monsieur SOLERE, j'ai lu dans le journal ce matin que vous aviez saisi le Préfet sur un arrêté municipal qui était pris. Vous hochez la tête. Je voudrais tout de même vous

rappeler à tous les deux la loi. Vous n'êtes pas censés ignorer la loi. Pour qu'un arrêté municipal soit effectivement applicable, il faut deux choses. Il faut qu'il ait été affiché et cela n'a pas été le cas. Il faut aussi qu'il ait été transmis au Préfet. Il n'a jamais été transmis au Préfet.

Vos informateurs vous ont donc trompés. Arrêtez de vous agiter les uns et les autres. Bien sûr que non. Il n'a pas été transmis en préfecture. Vous dégainez avant que l'on transmette les documents officiels. Nous avons le droit d'avoir un document de réflexion. Il faut quand même appliquer la loi. Arrêtez de vous agiter comme cela. La réflexion est venue pendant la journée de la mobilité. Nous étions un petit groupe d'élus et nous avons vu des gens se déplacer boulevard Jean Jaurès avec des grandes flammes dans le dos et distribuer des tracts dans tous les sens.

Je me suis dit qu'il était étrange que l'on distribue des tracts commerciaux comme cela, en pleine journée de la mobilité, à l'occasion d'une journée pour l'environnement et le développement durable. J'ai pensé que cela n'était pas très sympathique, d'autant plus qu'il y avait beaucoup de tracts par terre. Quelques jours plus tard, s'est tenue une grosse opération commerciale à Marcel Sembat. Cinq petites voitures sont arrivées, avec, à leur bord, de nombreuses personnes qui se sont mises à distribuer des tracts commerciaux. Un Boulonnais me saisit en me disant : « Monsieur le Maire, comment se fait-il que vous laissiez ces opérations commerciales se dérouler sur la Ville ? » Je demande alors aux services de se renseigner et de déterminer s'il est possible de faire quelque chose contre ces opérations pollution-marketing.

Nous nous sommes alors renseignés auprès de certaines villes et nous découvrons alors qu'à Arcachon, à Valenciennes, à Colmar et, plus près de nous, à Saint-Cyr-l'École, ont été pris des arrêtés anti-pollution marketing. J'ai donc demandé aux services de réfléchir et nous avons rédigé un premier projet d'arrêté. Je l'ai signé, mais nous nous sommes aperçus qu'il n'était pas tout à fait conforme aux normes. Vous avez toutefois attaqué quelque chose qui n'est même pas officiel. Il faut vous calmer et rester zen. Vous êtes la risée de tout le monde. Vous attaquez un arrêté qui n'est pas encore arrivé en préfecture.

Nous avons le droit de travailler et de réfléchir. Je pense d'ailleurs que les Boulonnais seront sensibles à cette démarche. En effet, on ne peut pas dépenser 19 millions d'euros pour la propreté et ne rien faire contre les pollutions marketing sans considération. Restez donc zen. Il n'y a pas d'arrêté. Renseignez-vous à l'avance, la prochaine fois. Vous ferez économiser du temps aux services de la Mairie et de la Préfecture. Voilà ce que je voulais vous dire. Arrêtez aussi de twitter dans tous les sens les uns et les autres. Il n'y a pas d'arrêté. Il n'est pas applicable et n'a même pas été transmis.

Monsieur COHEN, je ne sais pas qui vous a transmis ce document, mais ce n'était pas un bon document. Il n'est même pas parti et n'a même pas été affiché. Avant d'attaquer, vérifiez. Vous êtes incroyables. Vous répétez les mêmes questions et il faut tout vous réexpliquer. Restons zen sur ces sujets. Monsieur SOLERE, expliquez-nous la loi.

M. SOLERE

Monsieur le Maire, je sais que vous êtes un fin juriste et que vous veillez scrupuleusement à respecter la loi, mais je comprends dans votre explication vaseuse que vous allez demander au Préfet de ne pas enregistrer votre arrêté, parce que vous vous êtes rendu compte que prendre un arrêté qui restreint les libertés fondamentales...

M. BAGUET

Monsieur SOLERE, un haut fonctionnaire de la République ne doit pas être mis en cause comme cela. Ce n'est pas convenable. Le Préfet ne fait pas de coups tordus comme vous.

M. SOLERE

Vous n'avez pas le droit, Monsieur le Maire, de remettre en cause la loi de 1881. C'est grave de dire ce que vous venez de dire.

M. BAGUET

Oui, c'est grave, car vous mettez en cause la probité du Préfet. Monsieur, c'est un haut fonctionnaire de la République française.

M. SOLERE

Justement, il est là pour veiller au contrôle de la légalité.

M. BAGUET

On ne met pas en cause la probité du Préfet. Les services de la Préfecture n'ont pas reçu le document. Donc il n'est pas applicable et n'a même pas été affiché.

M. SOLERE

Je prends note du fait que vous avez signé cet arrêté municipal qui est public et d'ailleurs partout diffusé. Avec Jean-Pierre FOURCADE...

M. BAGUET

C'est vous qui l'avez diffusé.

M. SOLERE

Pouvez-vous vous taire deux secondes et m'écouter ? Vous avez donc, Monsieur le Maire, signé un arrêté municipal. Ce n'est pas un projet. Il est signé. Nous avons, avec Jean-Pierre FOURCADE, saisi le Préfet des Hauts-de-Seine...

M. BAGUET

Comment avez-vous eu cet arrêté, Monsieur SOLERE ? Comment avez-vous eu ce document ?

M. SOLERE

Pouvez-vous m'écouter ? Monsieur, le Maire, calmez-vous. Cela va très bien se passer. Monsieur le Maire, calmez-vous. Cela va très bien se passer.

M. BAGUET

Je vous pose une question. Répondez à ma question.

M. SOLERE

Il est partout et tout le monde l'a reçu à la Mairie de Boulogne-Billancourt. Tout le monde se rend compte, Monsieur le Maire, que, à 14 mois des élections municipales, vous n'avez d'autre idée que de prendre un arrêté pour empêcher l'expression démocratique.

M. BAGUET

Cela ne va pas bien. Vous n'allez pas bien. Ce n'était pas du tout l'objet.

M. SOLERE

Vous l'avez signé. Vous avez signé un arrêté municipal qui vise à interdire la distribution sur la commune des tracts qui ne seraient pas validés par le cabinet du Maire et par vous-même.

M. BAGUET

Ce n'était pas du tout l'objet de l'arrêté. L'objet de l'arrêté portait sur des documents publicitaires, Monsieur SOLERE. Arrêtez. Cela commence à bien faire. Arrêtez de travestir la vérité.

M. SOLERE

Monsieur le Maire, je vais vous dire les choses simplement. Nous sommes en démocratie. La loi de 1881 garantit la liberté d'expression pour tout le monde. Vous n'avez pas à signer de tels arrêtés. En tout cas, nous prenons acte...

M. BAGUET

Monsieur SOLERE, si je bridais la liberté d'expression...

M. SOLERE

Calmez-vous.

M. BAGUET

Si je bridais la liberté d'expression, je ne vous aurais pas laissé publier votre dernière tribune. Je suis un démocrate et je n'attaque pas ce qui est dit.

M. SOLERE

C'est la loi. Ce n'est pas à vous de décider.

M. BAGUET

Ce n'est pas la loi. Quand il y a des propos diffamatoires, on peut faire ce que l'on veut.

M. SOLERE

Vous connaissez cela.

M. BAGUET

Excusez-moi. Nous allons passer à l'examen de l'ordre du jour. En tout cas, je vous dis qu'il ne sert à rien de perdre votre temps et d'écrire trop vite au Préfet. Vérifiez la fiabilité de vos informateurs. C'est un petit conseil que je vous donne. Si cela se reproduisait, vous paraîtriez comme des personnes qui ne vérifient pas leurs informations. Regardez la loi. Nous appliquons la loi à Boulogne-Billancourt, et nous ne sommes pas au-dessus des lois, et le Préfet n'est pas le complice de turpitudes. J'aimerais que vous retiriez cela, parce que c'est ce que vous avez laissé entendre. Quand le Préfet affirme qu'il n'a pas reçu le document et que les services affirment qu'ils n'ont pas reçu le document, c'est parce qu'ils n'ont pas reçu le document. Prouvez-nous que le document est parti de la Mairie. Vous êtes incapable de le prouver. Nous avons le droit d'avoir des documents de travail, Monsieur SOLERE. Nous avons le droit d'avoir des documents de travail et nous ne sommes pas la seule commune dans ce cas.

Revenons à notre ordre du jour. Avant d'attaquer notre ordre du jour et l'examen des délibérations, je vous propose une modification de notre ordre du jour. Compte tenu de l'importance du dossier de l'Île Seguin, qui n'a échappé à personne, j'ai décidé de demander à Jean NOUVEL de venir nous présenter lui-même en réunion d'échange – cela ne sera pas une séance du conseil municipal, car on ne peut pas inviter une personnalité extérieure – les trois projets qui seront soumis au vote des Boulonnais. Ensuite, je considère que, compte tenu de l'importance du dossier, nous pouvons entièrement consacrer une séance exceptionnelle à l'Île Seguin. Cela avait d'ailleurs été demandé par Madame VOUETTE en son temps.

Aussi, je vous propose de retirer le point de l'ordre du jour et, en fonction des disponibilités et des agendas des uns et des autres, une première réunion d'échanges pourrait se tenir le mercredi 21 novembre à partir de 21 heures, puisque nous avons un conseil extraordinaire de GPSO à 18 heures 30 au cours duquel nous devons examiner le projet de signature du CDT. Dans un deuxième temps, nous aurons un échange privé autour du livre ouvert de Paris Métropole. La séance de GPSO pourrait être ensuite suspendue, suivie d'une réunion d'échanges, et d'un conseil municipal extraordinaire avec comme point à l'ordre du jour notre délibération de ce soir.

Je pense que cela permettrait à chacun de pouvoir juger en toute connaissance de cause et cela me paraît plus raisonnable. Pour des raisons réglementaires – parce que, moi, je respecte la loi – nous vous transmettrons, avant la fin de cette séance les deux invitations, à savoir l'invitation à notre réunion d'échanges autour de Jean NOUVEL, plus la convocation au conseil muni-

pal extraordinaire, qui pourrait se tenir vers 21 heures 30, afin de respecter les délais de convocation.

Avant de laisser la parole à Monsieur VINCENT et Monsieur COHEN, je voudrais reprendre les horaires. Le conseil communautaire se tiendra à 18 heures 30, en présence du Préfet de région, Monsieur CANEPA, qui viendra lui-même. Nous examinerons la question du CDT et nous suspendrons la séance du conseil communautaire après ce point, qui est le point unique à l'ordre du jour. Nous ouvrirons alors une séance d'échanges autour du livre ouvert de Paris Métropole. Nous clorons ensuite cette séance d'échanges autour du livre ouvert et nous ouvrons le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt. Je pense qu'il faut se laisser une petite heure de marge. Nous pourrions donc nous retrouver vers 21 heures pour une réunion d'échanges autour de Jean NOUVEL, qui présenterait ses trois projets ici même ou dans une salle adaptée, compte tenu des documents. Nous verrons où la tenir. C'est peut-être plus simple ici. Dans un deuxième temps, nous tiendrons une séance extraordinaire du conseil municipal avec ce point prévu aujourd'hui et que je vous propose de retirer de l'ordre du jour. Y a-t-il d'ailleurs des oppositions à cette modification ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, je trouve votre idée tout à fait bonne et je trouvais choquant que le Conseil municipal ne soit pas informé des projets avant le début de la consultation. Vous répondez donc à une demande. Deuxièmement, puisque vous retirez la délibération numéro 1 de l'ordre du jour, il faudra modifier en conséquence la date de départ de la consultation de la population.

M. BAGUET

Nous verrons.

M. FOURCADE

Si nous nous réunissons le 21 pour écouter Jean NOUVEL et ensuite pour tenir le conseil extraordinaire, il faut que la consultation démarre un peu plus tard.

M. BAGUET

Monsieur FOURCADE, nous verrons, en fonction des agendas des uns ou des autres comment nous pourrions faire. Nous adapterons. J'entends votre proposition et je la note bien volontiers. Monsieur COHEN, Monsieur VINCENT, Madame VOUETTE et Monsieur SOLERE souhaitaient intervenir.

M. COHEN

Je ne suis pas d'accord avec votre proposition, Monsieur BAGUET, et je vais vous expliquer pourquoi. Il s'agit pour moi d'une double manipulation. J'étais prêt...

M. BAGUET

Oui, vous aviez peut-être préparé votre papier.

M. COHEN

Je voulais simplement vous dire à la lecture de cette délibération, qu'il s'agissait d'un pur déni de démocratie. Pourquoi ? Parce que, quand vous avez été élu la première fois, vous avez été élu sur un programme. Vous avez décidé d'appliquer ce programme...

M. BAGUET

Monsieur COHEN, ce n'est pas à l'ordre du jour. Ne faites pas votre numéro. Ce n'est pas parce qu'il y a une caméra de télévision qu'il faut faire votre numéro.

M. COHEN

Cela n'a aucun rapport avec la télévision, Monsieur BAGUET.

M. BAGUET

Nous sommes là pour un échange démocratique.

M. COHEN

Justement, écoutez-moi.

M. BAGUET

Je vous propose une vraie démocratie.

M. COHEN

Ecoutez-moi.

M. BAGUET

Allez-y.

M. COHEN

Premier, point quand on est élu...

M. BAGUET

Ne revenez pas sur le programme de 2004 ou de 2003. Ce n'est pas la peine.

M. COHEN

Ecoutez-moi. On est élu sur une proposition. Vous faites une proposition et cette proposition...

M. BAGUET

Ce n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur COHEN.

M. COHEN

Je vous explique.

M. BAGUET

Je sais ce que j'ai fait. Vous n'avez pas à m'expliquer pour la 15^e fois dans ce Conseil municipal. C'est la quinzième fois que vous m'expliquez les choses.

M. COHEN

Vous n'allez pas me retirer la parole. Maintenant, vous allez nous dire que vous n'avez pas signé le fait de m'enlever la parole.

M. BAGUET

Parlez de notre ordre du jour. Monsieur COHEN, parlez de notre ordre du jour. Ne parlez pas du projet.

M. COHEN

Je vous parle de l'ordre du jour, Monsieur BAGUET. Vous parlez d'une convocation du conseil municipal hors date.

M. BAGUET

Je vous parle de l'organisation de l'ordre du jour, Monsieur COHEN. Je ne vous parle pas du projet. Justement, Monsieur FOURCADE, qui est votre Président de groupe est tout à fait d'accord.

M. COHEN

Je vous parle de l'organisation de l'ordre du jour.

M. BAGUET

Alors, mettez-vous d'accord entre vous. Si vous commencez...

M. COHEN

Laissez-moi parler et vous comprendrez. De la même façon que vous signez les documents sans les lire, vous n'écoutez pas ce que...

M. BAGUET

Monsieur COHEN, tombez dans l'injure. C'est très bien. Continuez.

M. COHEN

Ce n'est pas une injure de vous dire cela, Monsieur. Ce sont des faits.

M. BAGUET

Allez, continuez.

M. COHEN

Je vous dis que vous êtes élu sur une proposition. Vous faites une proposition et visiblement, deux événements ont contrarié votre position.

M. BAGUET

Aucun événement n'a contrarié ma position.

M. COHEN

Premier événement : une levée de boucliers importante dans la ville de Boulogne-Billancourt, qui refuse un projet qui était contraire à vos propositions. C'est un premier déni. Deuxième événement : vous savez très bien que vous allez rentrer dans une période préélectorale et la non élection de l'honorable Monsieur GUEANT a bouleversé l'ensemble de vos plans.

M. BAGUET

Attendez. Ne faites pas votre numéro, Monsieur COHEN.

M. COHEN

Aujourd'hui, vous essayez de faire une opération de manipulation de l'opinion publique. Et je ne participerai pas à votre mascarade. Je ne participerai pas à votre mascarade.

M. BAGUET

Monsieur COHEN, moi, je sers l'intérêt des Boulonnais. Vous ne serez pas là le mercredi 21 et c'est dommage.

M. COHEN

Vous signez les papiers sans les lire et vous inversez l'ordre des délibérations sans demander l'opinion des gens. Vous montrez votre vrai visage.

M. BAGUET

Monsieur COHEN, la parole est à Monsieur VINCENT, votre voisin. Cela prend une tournure de cour d'école. Allez-y, Monsieur VINCENT.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, je suis tout à fait surpris par ces questions de calendrier. Les conseils municipaux sont prévus longtemps à l'avance. Nous sommes tous des citoyens et nous ne sommes pas permanents à la Mairie et nous avons des obligations, comme c'est le cas aussi au sein de votre majorité. J'entends maintenant qu'il faut tout annuler pour être présent le 21 à cette réunion. Il y aura après une nouvelle convocation du conseil municipal. Il y a là des règles légales, concernant notamment les délais. Je ne les ai pas en tête, mais je pense qu'il faut au moins une semaine avant la réunion de ce conseil. Je ne vois pas très bien comment...

M. BAGUET

Monsieur VINCENT, excusez-moi. Vous n'avez pas bien compris. Nous ferons tout le 21. Je l'ai rappelé à Madame PINEAU. Le soir à 21 heures 30, on peut avoir des obligations professionnelles. Je le comprends. C'est pour cela que je vous ai dit tout à l'heure que vous aurez l'invitation à la réunion d'échanges avec Jean NOUVEL et la convocation au conseil municipal extraordinaire avant minuit ce soir. Je vous connais et nous faisons les choses dans la légalité à Boulogne-Billancourt. Nous n'avons pas l'habitude de faire les choses illégalement. C'est tout à fait dans les règles, Monsieur VINCENT. Il n'y a pas de problème juridique. Ne vous inquiétez pas. Tout est bordé.

M. VINCENT

Je ne mets pas en cause les aspects juridiques. Je mets en cause les aspects de courtoisie.

M. BAGUET

Monsieur VINCENT, vous ne pouvez pas demander les uns et les autres lundi soir, dans le cadre des commissions de découvrir les projets. Il se trouve qu'il y a un problème d'organisation et d'agenda. Cela peut arriver. Je réponds, comme l'a dit courtoisement Jean-Pierre FOURCADE, à la demande qui a été formulée. A partir du moment où je réponds à une demande, je m'aperçois que deux personnes de votre groupe, Monsieur FOURCADE, y sont hostiles. Je suis un peu surpris.

M. VINCENT

Il ne s'agit pas d'hostilité...

M. BAGUET

La parole est d'abord à Madame VOUETTE.

M. COHEN

Il ne s'agit pas d'hostilité, mais d'une mascarade.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, je garde la parole...

M. BAGUET

Monsieur COHEN, ce n'est pas une mascarade. Je vous l'assure. C'est l'avenir des Boulonnais. Il y a tellement de choses fausses qui sont dites. Nous allons pouvoir en parler tranquillement et sereinement. Je considère l'intérêt des Boulonnais et je ne considère rien d'autre. Monsieur VINCENT, allez-y.

M. VINCENT

Je n'ai pas eu le temps de terminer. Je suis sur le fond d'accord avec ce que dit mon Président de groupe. Je ne suis pas d'accord avec la procédure et le délai. Je trouve que c'est tout à

fait inconvenant, même si vous êtes à la limite de la légalité en nous faisant parvenir une convocation avant minuit pour respecter tout juste les délais. Je trouve que tout cela n'est pas correct.

M. BAGUET

Soit on est dans le droit, soit on n'y est pas. Nous sommes dans le droit. Madame VOUETTE.

Mme VOUETTE

Monsieur le Maire, je voulais dire que notre groupe s'apprêtait de toute façon à voter contre la délibération numéro 1. De notre point de vue, il est hors de question de voter en faveur de l'organisation d'une consultation, alors qu'on ne connaît pas les projets en question. Nous approuvons donc la tenue d'une discussion avec Jean NOUVEL la semaine prochaine sur les projets qu'il présente et celle d'un conseil extraordinaire.

M. BAGUET

Merci. Il n'y a donc pas d'opposition. Pardon, Monsieur SOLERE. Vous aviez levé la main. Excusez-moi.

M. SOLERE

Il règne ici une certaine ambiance. Il faudrait que l'on puisse s'écouter plus posément. Monsieur le Maire, nous vous disons des choses et il faut que vous les écoutiez. C'est normal. C'est le jeu démocratique. Il faut que vous nous écoutiez calmement. Je vais reprendre ce qu'ont dit Jean-Pierre FOURCADE et l'ensemble des membres du groupe. Je comprends ce que disent Jean-Michel COHEN et Eric VINCENT. Vous êtes toutefois dans votre droit : vous êtes le maître de l'ordre du jour du conseil municipal et vous avez le droit de retirer une délibération. Nous ne nous y opposons pas. Comme le disait très bien Jean-Pierre FOURCADE tout à l'heure, nous préférons bien évidemment être tenus au courant des projets que vous soumettez à la population de Boulogne-Billancourt, avant qu'ils ne soient présentés. Je vois que vous faites marche arrière et c'est une bonne chose. Nous attendons donc votre convocation et nous serons là même s'il n'est évidemment pas facile pour tout le monde, quelques jours à l'avance, de se rendre disponible. Voilà ce que je voulais vous dire.

Ensuite, vous dites à Jean-Pierre FOURCADE que vous verrez par la suite si cela a une incidence sur le démarrage de la consultation. Monsieur le Maire, je ne vois pas comment vous pourriez engager une consultation au nom du conseil municipal le 22 novembre, avec un conseil municipal qui se réunit la veille. Aujourd'hui, nous devons en parler et vous annulez ce point. Cela ne marche pas. Il se pourrait que la conversation avec Jean NOUVEL ait d'autres conséquences. Vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui que le 22 novembre, la consultation sera engagée, ou le 24 novembre, trois jours plus tard.

Je pense qu'il serait plus sage – si nous pouvons faire revenir un peu de sagesse dans cet hémicycle – que vous reportiez cette

affaire et que nous ayons un conseil municipal extraordinaire avec Jean NOUVEL pour discuter des trois nouvelles propositions qui nous seront faites.

M. BAGUET

Monsieur SOLERE, ce ne sera pas un Conseil municipal extraordinaire avec Jean NOUVEL, mais bien une réunion d'échanges avec Jean NOUVEL – je vous précise les choses. Après, nous aurons un Conseil extraordinaire. Madame BAUCHE et Madame SHAN.

Mme BAUCHE

Merci aussi d'avoir prévu que les élus puissent débattre avec Jean NOUVEL des deux projets qu'ils ne connaissent pas avant de lancer cette consultation. Merci aussi de prévoir dès maintenant que le scrutin n'aura pas lieu le 16 décembre, que le scrutin sur le web ne commencera pas le 24. Autant la consultation peut éventuellement commencer rapidement, autant le scrutin doit laisser du délai de réflexion. Une fois que nous aurons débattu ensemble, nous aurons à débattre des modalités. Ensuite, il faudra laisser les Boulonnais s'approprier ces trois projets. Peut-être accepterez-vous ce que nous comptons vous demander aujourd'hui, c'est-à-dire de proposer la possibilité de ne voter pour aucun des trois, ou l'un des deux précédents projets, à savoir celui sur lequel vous avez fait votre campagne et celui qui était en cours de réalisation sous la municipalité précédente.

Je vous remercie d'organiser des débats avec nous, qui représentons les Boulonnais. Cela fait aussi partie de la démocratie que de parler au sein du conseil municipal et non uniquement à l'emporte-pièce et par surprise via les urnes. Je crois qu'il serait en revanche vraiment bon que l'on puisse acter dès aujourd'hui un délai incompressible entre le moment où nous aurons débattu et le moment où les Boulonnais auront pris le temps de réfléchir à tout cela et seront donc en mesure d'exprimer un choix.

M. BAGUET

Merci, Madame BAUCHE. Madame SHAN.

Mme SHAN : Merci. Puisque nous en sommes aux petits aménagements autour de cette question, j'ai aussi une suggestion à vous soumettre. Lors des dernières élections présidentielles et législatives, on a pu constater que les bureaux de vote qui regroupent la population du Trapèze n'étaient en réalité composés que de la moitié des électeurs potentiels que l'on pouvait y attendre. Les personnes qui sont arrivées sur le Trapèze n'ont pas toutes eu le temps de s'inscrire sur les listes électorales. Elles ne sont pas toutes des anciens Boulonnais, inscrits donc dans d'anciens bureaux de Boulogne-Billancourt. Il se trouve qu'il s'agit d'un quartier particulièrement impacté par tout projet sur l'Île Seguin. Je pense qu'il s'agit d'habitants qui sont concernés en premier lieu par ce vote citoyen. Etant donné que les listes électorales ne sont refondues qu'après le 31 décembre, puisque la date butoir pour s'inscrire est fixée au 31 décembre, ne pourrait-on pas prévoir un système qui leur permettrait tout de même de

voter, c'est-à-dire d'être pris en considération. Cela reviendrait à reporter à janvier la consultation.

M. BAGUET

Merci, Madame SHAN. Nous passons au point suivant et nous vous transmettons les invitations. Nous attaquons l'examen du point 2 avec l'accord du conseil municipal, c'est-à-dire la DM2. Madame LAVARDE.

2. Vote de la DM n°2 pour 2012 – Remises gracieuses – Attribution de subventions et autorisation pour signer les conventions afférentes - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Provision pour risques et charges – Autorisation pour signer le procès-verbal de mise à disposition de GPSO des biens du CRR - Autorisation pour signer le protocole d'accord avec la Sté AC - Autorisation pour solliciter des subventions et signer les actes afférents

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je vais commencer par vous présenter le détail des points 2 à 8 de cette délibération, puisque le point 1 en fait la synthèse. Le point 2 porte sur des remises gracieuses de créances déteues par la Ville. D'une part, il s'agit d'une famille dont l'un des membres est dans une situation de handicap. D'autre part, il s'agit d'une famille dont la situation financière est particulièrement difficile. Le total de ces remises gracieuses s'élève à 3 400 euros. Une remise gracieuse au Centre départemental de documentation pédagogique vous est soumise pour 80 000 euros, compte tenu du rôle important de cette structure auprès des jeunes Boulonnais.

Le point 3 concerne l'attribution de nouvelles subventions. On notera les 18 000 euros de subvention supplémentaires versés à l'Office du tourisme. Il s'agit uniquement d'une régularisation au vu de l'encaissement réel du premier semestre 2012. Une subvention de 29 600 euros à l'Agence départementale pour l'information sur le logement des Hauts-de-Seine vous est soumise au titre de son hébergement dans les locaux de la Maison du Droit. Il s'agit en réalité d'une régularisation au niveau de son loyer. Ce point comporte également une subvention de 100 000 euros à l'association diocésaine de Nanterre pour la rénovation de la salle Saint-Jean de la paroisse Sainte-Cécile. Bien évidemment, le versement des deux dernières subventions est assorti de la signature d'une convention avec la Ville. Ce point prévoit également trois autres petites subventions au Rotary Club, à l'Oiseau lyre et à l'Association des anciens combattants pour un montant total de 7 400 euros. Enfin, il convient de noter que la subvention d'ABC Puériculture se trouve réduite du fait de la réduction du périmètre d'intervention de cette association sur la ville.

Le point 4 a trait à des admissions en non-valeur pour 32 000 euros. Le point 5 concerne une augmentation de la provision pour risques et charges à hauteur des sommes que la Ville pour-

rait éventuellement à avoir à rembourser en fonction de décisions de justice, notamment au titre du contentieux de l'Espace Landowski. Le point 6 est une autorisation donnée au Maire de signer le procès-verbal entre la Ville et GPSO qui acte de la mise à disposition des biens du Conservatoire à GPSO. Le point 7 est une autorisation donnée au Maire de signer un protocole d'accord avec la société Armelle et les crayons, qui prévoit une indemnité de 7 500 euros. Enfin, le point 8 est une autorisation donnée au Maire de signer deux conventions, une première avec le Préfet des Hauts-de-Seine pour permettre à la Ville de percevoir 1 000 euros dans le cadre des actions de la police municipale au titre de la prévention routière en direction des élèves de CM1 et CM2, et une seconde pour solliciter auprès de l'Etat une subvention pour l'informatisation de la médiathèque du Trapèze.

J'en arrive ensuite à la synthèse, qui est le point 1. Je vous rappelle simplement que la DM2 traduit uniquement l'exécution dans le budget des conséquences des décisions qui ont été prises lors des derniers conseils municipaux, à savoir ceux de juillet, octobre et de ce jour, et qui n'avaient pas été prévues dans l'élaboration du budget initial.

Je vous rassure ; je ne vais pas rentrer dans le détail des opérations, car les sommes sont souvent modestes au regard du budget total de la Ville. Il convient cependant de retenir quelques grandes idées.

Tout d'abord, il faut constater une augmentation des recettes fiscales qui est due à deux effets, dont une revalorisation à la hausse des bases de taxes d'habitation et foncière pour 500 000 euros. Il faut bien noter que l'augmentation des recettes fiscales de la Ville est uniquement le fait d'un effet base, sur lequel la Ville ne peut pas agir, puisque ces bases sont calculées par les services fiscaux de l'Etat. Pour répondre à Monsieur FOURCADE, qui, lors de la présentation du BP et du DOB, avait bien insisté sur le fait qu'il fallait regarder à la fois le taux et les bases de cotisation, il convient de noter que la ville de Boulogne-Billancourt se classe troisième des villes de France les moins imposées en nombre de jours nécessaires pour un ménage moyen pour acquitter ses impôts locaux. Dans ce classement, on prend bien en compte l'effet base, l'effet taux et la structure de notre population.

Par ailleurs, il est à noter une augmentation des recettes de droits de mutations, plus élevés que prévus à hauteur de 1 million d'euros. Le marché de l'immobilier à Boulogne-Billancourt demeure relativement dynamique, ce qui traduit d'ailleurs l'attractivité de notre territoire.

Le deuxième point saillant à remarquer réside dans une augmentation des admissions en non-valeur. Il convient de noter qu'en quatre exercices budgétaires, la municipalité actuelle a déjà admis deux fois plus de titres en non-valeur que l'ancienne équipe au cours de ses sept exercices. En parallèle, et pour éviter de continuer à alimenter un puits sans fond, un groupe de travail a été mis en place autour des élus concernés, de la Direction financière et du Trésorier municipal, pour essayer de faire de la prévention en amont.

Le troisième point à noter a trait à la maîtrise des dépenses de personnel. Vous remarquerez qu'aucun nouveau crédit n'est ajouté lors de cette délibération. L'objectif de maîtrise de la hausse des dépenses à 1,8 %, soit à hauteur de la hausse mécanique (GVT et revalorisation du point d'indice) sera tenu alors même que plusieurs nouveaux équipements ont été ouverts au cours de l'exercice et que certains fonctionnent désormais en année pleine.

Ensuite, il faut noter une poursuite de l'effort d'investissement. 644 000 euros de crédits de paiement sont inscrits en DM2, notamment pour réaliser des travaux dans les écoles. Je vais citer entre autres la cour de la maternelle Gallieni ou celle de l'élémentaire des Glacières. Au niveau des bâtiments sportifs, l'éclairage du stade Le Gallo sera refait. Par ailleurs, une nouvelle autorisation de paiement est ouverte pour la réhabilitation de la crèche Niox-Château pour 6,3 millions d'euros, dont une partie du financement (50 %) sera assurée par une subvention de la CAF. C'est le point 8 de ce conseil municipal.

Enfin, alors même que le contexte économique est qualifié de tendu et difficile, il ne vous aura pas échappé que la gestion très rigoureuse de la dette permet à la Ville de faire des économies, puisque, sur cette DM, 190 000 euros d'économies sont réalisés, dont 70 000 au titre du budget principal et, ensuite, 120 000 euros du budget principal qui se répercutent par une diminution des subventions aux budgets annexes piscine-patinoire et ZAC Seguin. Au nom de l'équipe municipale, je tiens à remercier vraiment la Direction des affaires financières et notamment l'équipe en charge de la gestion de la dette, qui produit un travail continu sur ce dossier, qui nécessite une vraie réactivité pour répondre immédiatement aux meilleures offres du marché.

L'effet induit de tous les points précédents est une augmentation de l'épargne brute à hauteur de 1,7 million d'euros, portant ainsi la capacité d'autofinancement du budget principal sur l'exercice 2012 à 16,1 millions d'euros en additionnant ce qui était prévu au BP et ce qui a été ajouté en DM1 et en DM2. Après intégration des nouveaux besoins de la section d'investissement, la Ville est désormais en capacité de poursuivre le désendettement du budget principal à hauteur de 1 million d'euros. Pour mémoire, l'ensemble des crédits de remboursement anticipé pour l'exercice 2012 se monte à 26,8 millions d'euros. A la fin de l'exercice, l'encours de dette du budget principal pourrait être porté à seulement 87 millions d'euros. Sauf si vous avez des questions très techniques sur la mécanique d'évolution des différentes dettes (dernier tableau du BP), je veux bien y répondre, mais je ne pense pas qu'il soit utile de rentrer dans le détail.

M. BAGUET

Merci, Madame LAVARDE pour cette présentation très complète.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

En commission des finances, il n'a été fait aucune remarque et aucune question n'a été posée. La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt, @lternance et l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais rappeler à Madame LAVARDE, dont j'admire toujours les qualités intellectuelles, qu'en matière de taxe d'habitation, un événement nouveau s'est produit pour nos concitoyens, à savoir la taxe d'habitation perçue par GPSO. On a beau dire qu'au niveau de la commune, nous avons des taux très faibles, l'addition avec GPSO donne une fiscalité sur les ménages qui est tout à fait convenable, mais qui n'est pas du tout aussi bonne que celle que vous présentez.

Ensuite, sur le problème des emprunts, n'oubliez pas, chère Madame, que c'est en 2015 que le Crédit agricole viendra présenter les premiers remboursements pour les emprunts contractés par la SAEM. Comme la Ville a accepté que les emprunts de la SAEM soient garantis par la Ville par une délibération que nous avons d'ailleurs combattue, mais qui a été votée il y a quelques années, il est clair que, d'ici là, il faudra se préparer à rembourser les emprunts de la SAEM.

Ceci dit, sur la délibération numéro 2 et concernant ses différents points, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'abstiendra, Monsieur le Maire.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Madame EVEN.

Mme EVEN

Le groupe @lternance demande un vote par division. Nous sommes contre tous les points sauf le point 2, que nous acceptons. Nous souhaitons toutefois souligner la très bonne programmation du TOP.

M. BAGUET

Merci. D'autres questions ? Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Ce n'est pas une question, Monsieur le Maire, mais une suggestion. En voyant la subvention d'équipement accordée à l'association diocésaine et en mettant bout à bout de nombreuses subventions que, sous tous les mandats, nous avons été amenés à accorder à des associations culturelles pour des aménagements de salle d'intérêt général, je me demandais s'il n'y aurait pas lieu de réfléchir aux Boulonnais qui sont des libres penseurs. Il y a un

besoin qui est celui d'une salle dans laquelle on peut se recueillir lors de décès. Assez souvent, l'église catholique héberge volontiers et gentiment les gens qui sont dans la peine, mais il serait finalement assez légitime que la Mairie leur offre une salle pour ce jour particulier. Voilà ma remarque.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Madame PINEAU.

Mme PINEAU

Monsieur le Maire, je souhaitais faire une remarque et expliquer notre vote. Ma remarque concerne la description de l'opération des travaux de la salle Saint-Jean. Nous sommes en faveur du principe. Nous avons d'ailleurs voté par le passé en faveur d'autres salles qui ont une vocation culturelle dans les quartiers. Cependant, nous trouvons le montant des travaux très élevés. Je prends notamment l'exemple de la réhabilitation des sanitaires et douches pour 146 700 euros. On sait qu'une salle de bain entière coûte entre 15 000 et 18 000 euros. Je pense qu'il s'agit de montants très élevés et je me demande si les services de la Mairie ne pourraient pas aider l'association à serrer ces devis et discuter avec les professionnels, car elle ne dispose pas forcément des équipes pour ce faire.

Ensuite, je voudrais expliquer notre vote. Nous n'avons pas voté le budget et nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. A priori, cette décision modificative numéro 2 ne pose pas de problème, comme d'ailleurs tout ce qui touche aux finances de la Ville. Nous voyons en effet que les rangs de l'opposition sont très clairsemés lorsque l'on parle de finances. C'est plutôt rassurant et cela démontre qu'il n'y a pas d'inquiétudes particulières.

J'ai noté votre remarque, Madame BAUCHE, et je vais voir comment nous pouvons agir. Je ne sais pas si, légalement, les services municipaux peuvent apporter des conseils. En tout état de cause, il faudrait un marché. Ce serait peut-être un peu compliqué. Il faudrait regarder, Monsieur le Directeur général, comment nous pourrions agir, mais c'est une bonne remarque.

Madame BAUCHE, nous mettons des salles à disposition. A chaque fois que je suis sollicité par des familles qui viennent d'enterrer un défunt, nous mettons bien entendu une salle à disposition. Il n'y a pas de difficulté. Je sais que les paroisses le font aussi. Je ne sais pas s'il faut disposer d'une salle spécialement dédiée à cela, mais nous répondons en tout cas systématiquement à la demande de manière positive. Sachez-le.

Madame EVEN, j'ai noté vos remarques et j'ai vu que vous donniez votre accord sur les remises gracieuses. Comme Madame LAVARDE l'a souligné, c'est un travail considérable de nettoyage des comptes municipaux qui a été entrepris. Je rap-

pelle que le rapport de la Chambre régionale des comptes avait mis en évidence des impayés qui remontaient à 1992 et qui n'avaient pas été traités. Nous avons très largement traité ces points. Nous continuons, budget après budget. Page 14, vous disposez d'un tableau reprenant les efforts budgétaires conséquents de notre majorité municipale, puisqu'en quatre exercices budgétaires, nous aurons passé 1 350 000 euros en non-valeur, alors que, sur les sept exercices précédents, les admissions en non-valeur ne représentaient que 584 000 euros. Nous avançons donc à un rythme qui est quatre fois supérieur à ce qui se faisait par le passé. C'est donc un bel effort budgétaire qui est réalisé, mais nous sommes heureux de rendre les comptes de la Ville plus sains.

Monsieur FOURCADE, vous avez fait deux remarques. S'agissant de la première, j'ai envie de dire : « Pas vous. Pas ça. » Vous savez très bien que la ligne fiscale sur GPSO n'est qu'un transfert de la ligne fiscale du Département. Il faut le dire et le préciser. Ce n'est pas une ligne qui a été créée par GPSO, mais une taxe d'habitation que les Boulonnais et l'ensemble des habitants des Hauts-de-Seine payaient au Département et qui est maintenant payée aux communautés d'agglomération. Cela ne change donc rien pour le contribuable, qu'il verse sa taxe d'habitation au Département ou qu'il la verse à la communauté d'agglomération. Je crois qu'il faut préciser les choses, car on oublie de le faire. Comme vous êtes un parfait connaisseur de la mécanique fiscale, je m'étonne que vous affirmiez que cela fait augmenter la taxe d'habitation pour les Boulonnais. Non, cela n'augmente pas la taxe d'habitation pour les Boulonnais.

Ce sera peut-être pour les années prochaines, avec le matraquage fiscal dont nous faisons l'objet avec le gouvernement socialiste. Vous aurez remarqué que Boulogne-Billancourt est la troisième ville la moins imposée de France. Il faut rappeler cela aujourd'hui. Il suffit de lire les tableaux. Nous avons donc une excellente gestion municipale. Nous serons maintenant appelés à contribuer encore plus largement à de nombreuses structures et péréquations. Je ne sais pas comment nous allons faire. Nous nous poserons la question. Comme je l'ai dit ici, nous assistons à un effet ciseaux.

Ensuite, Monsieur FOURCADE, vous savez très bien qu'une ligne de trésorerie sur la SAEM ne peut être comparée à de la dette. Ce n'est pas du tout la même chose et il ne faut pas additionner les choux et les carottes. Nous avons une ligne de trésorerie pour financer notamment l'Ile Seguin. Nous avons de la dette, mais qui est portée par l'ensemble. Nous n'allons pas dévoiler ici vos remarques et mes remarques sur le contrôle de la Chambre régionale des comptes sur la SAEM. Nous en parlerons en temps et en heure. Je suis d'ailleurs ravi de la première partie de ce rapport qui précise clairement les responsabilités des uns et des autres. Nous verrons au cours d'une prochaine séance du conseil municipal ce que cela donnera. J'attends donc cela avec beaucoup de sérénité, si je puis dire, s'agissant notamment de cette clarification des responsabilités. De temps à autre, il faut rétablir la vérité.

Il n'y a pas de taxe d'habitation supplémentaire pour les Boulonnais, puisque cela fait quatre années de suite que nous

n'augmentons pas les taux boulonnais. Les bases augmentent, mais pas les taux votés par notre assemblée municipale, taux sur lesquels nous avons pouvoir et autorité. Nous n'avons pas voté d'augmentation depuis quatre années de suite, alors que l'Etat augmente les bases. C'est autre chose.

Sous ces réserves formulées par les uns et les autres et le rétablissement de quelques points qui méritaient de l'être, je vais mettre cette délibération aux voix. Voulez-vous un vote chapitre par chapitre et article par article ? Compte tenu du volume, comme l'a précisé Madame LAVARDE, ce n'est peut-être pas nécessaire. En revanche, j'ai noté que le groupe @lternance vote en faveur du point 2 et vote contre tout le reste. Madame PINEAU a expliqué son vote. Madame PINEAU, cela vaut-il aussi pour Madame BAUCHE et Madame LAUREAU ? Cela a été enregistré. Monsieur FOURCADE a également précisé son vote. Pour la forme, je mets donc cette délibération aux voix dans sa globalité, après les explications de vote que je viens de rappeler.

Article 1 : approuvé à la majorité

Abstention : 13 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKI-NAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Thierry SOLERE, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

Contre : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN)

Article 2 : approuvé à la majorité

Abstention : 13 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKI-NAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Thierry SOLERE, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

Articles 3 à 12 : approuvés à la majorité

Abstention : 13 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKI-NAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Thierry SOLERE, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

Contre : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN)

La délibération n° 2 est approuvée à la majorité.

M. BAGUET

Merci, Madame LAVARDE pour cette bonne présentation et félicitations aussi aux services pour ces présentations et ces tableaux très clairs. Nous les diffuserons très largement aux Boulonnais, afin qu'ils connaissent bien la situation financière excellente de notre ville. Madame LAVARDE pour le troisième point.

3. Autorisations budgétaires pour 2013 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2013

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Le vote du budget primitif pour l'exercice 2013 n'intervenant qu'au mois de mars, il convient d'autoriser le Maire à mettre en œuvre le recouvrement des recettes et à engager les dépenses dans la limite des montants qui sont détaillés dans le corps de la délibération, et que je vais m'épargner de vous décrire.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Y a-t-il des demandes de parole ? Nous vous avons expliqué l'objet de cette délibération. Merci.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. Droits d'utilisation et maintenance des licences ORACLE – avenant n°1

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération traite de licences que la Ville a auprès de la société Oracle. Il s'agit de signer un avenant. Cette société a mis au point un logiciel de gestion de bases de données. Il s'agit de droits exclusifs.

M. BAGUET

Pardon, Madame BELLIARD. Il semblerait que je n'aie pas fait voter la délibération précédente. Qui est contre la délibération précédente (numéro 3) ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez sur la délibération numéro 3 ? Il s'agit de l'engagement des travaux dans les écoles et autres, comme cela a été fait l'année dernière. On me rappelle qu'en commission, le groupe @lternance a voté pour. Ce n'est pas un engagement budgétaire. Il s'agit simplement de permettre l'ouverture de lignes de crédit et d'autoriser les services à travailler par anticipation.

Mme EVEN

Pourriez-vous nous rappeler de quelle délibération on parle, car il y a eu des interventions sur cette délibération par rapport à la délibération précédente ? Du coup, je suis un peu perdue.

M. BAGUET

Il s'agit de la délibération numéro 3, Madame EVEN. Ce sont

des autorisations budgétaires pour 2013, par anticipation, puisque nous allons voter le budget, comme chaque année probablement au mois de mars. Pour permettre aux services de travailler par anticipation dès le 1er janvier, pour engager d'éventuels travaux dans les écoles, afin de respecter le calendrier scolaire – puisque les travaux dans les écoles se déroulent habituellement en juillet-août. Si nous attendons le vote du budget le 15 mars, le temps d'envoyer la délibération au Préfet et de lancer les marchés, nous risquons de nous retrouver en difficulté pour tenir ce calendrier en juillet, car nous n'aurons pas eu le temps de procéder à toutes les démarches administratives préalables. Nous sommes donc obligés de concentrer les travaux sur fin août et, au moment de la rentrée scolaire, les travaux ne sont pas toujours achevés.

Par conséquent, l'an dernier, je vous avais soumis la même délibération, qui permet tout simplement aux services de travailler à partir du 1er janvier et d'être au rendez-vous des travaux essentiellement dans les crèches en juillet et août. Oui, Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération technique que nous voterons bien évidemment.

M. BAGUET

Merci. Il est préférable d'avoir l'unanimité. Je vous remercie au nom des services et des Boulonnais. Mme BELLIARD, délibération n° 4.

Mme BELLIARD

Cette délibération a donc pour objet la passation d'un avenant numéro 1 pour permettre de passer dans ce logiciel de base de données, édité par la société Oracle, de six licences aujourd'hui à 30 licences d'utilisateurs. Il s'agit d'un avenant très peu conséquent sur le plan financier, mais qui permettra aux services de fonctionner correctement. Je vous remercie.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à une question du groupe @lternance, il est confirmé que les 30 licences utilisateurs prévues pour l'avenant suffisent à répondre aux besoins de l'administration. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions. Je

mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. Avenant N° 2 au marché passé avec la société ESII pour son logiciel E-SIRIUS

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération vous propose la passation d'un avenant pour un logiciel de gestion de files d'attente, qui fonctionne au niveau de la Ville depuis plusieurs années. Il était jusqu'alors utilisé par trois services, à savoir le service espace accueil des familles, le service état civil, élections et formalités administratives et le service accueil physique. Après un test au résultat tout à fait favorable et satisfaisant par le service du logement social, cet avenant permettrait d'augmenter le seuil maximum et permettrait au service du logement social d'utiliser ce même système de gestion des files d'attente.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y a pas de questions. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. Délégation de service public pour l'exploitation du restaurant municipal – Approbation du choix du délégataire

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération a pour objet l'approbation du choix du délégataire. Je ne reviendrai pas sur l'historique de tout ce qui s'est passé depuis un an, entre la commission consultative des services publics locaux, l'approbation par le CTP et le Conseil municipal. La Ville a reçu six candidatures. Sur ces six candidats, cinq ont été admis à présenter une offre. Deux in fine ont remis une proposition. Les services ont donc travaillé avec les agents qui ont été associés tout au long de cette procédure pour le choix du délégataire.

C'est la société MRS, dont l'offre a paru la plus attrayante, qui a remporté le marché, avec un contrat d'affermage sur cinq ans, l'engagement du délégataire à respecter le cahier des charges qualité qui a été établi par la Ville, ainsi que l'engagement du délégataire sur les coûts d'admission proportionnels au nombre de personnes venant se restaurer chaque mois. Enfin, il faut surtout noter l'engagement du délégataire à proposer tous les jours deux menus. Sur le plan gustatif, les agents qui ont été associés à cette démarche se sont avérés très contents de ce qui leur a été proposé.

Par ailleurs, cette nouvelle délégation permettra de réaménager la salle de distribution avec trois lieux de distribution. Elle permettra aussi de réaménager la petite salle de réception et d'aménager – ce qui est attendu par beaucoup d'agents – la cafétéria en véritable cafétéria et lieu de restauration un peu plus rapide qu'un repas ordinaire. Voilà ce qui nous est proposé aujourd'hui en approuvant le choix de la société MRS.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le taux de fréquentation du restaurant municipal et demande si une commission restauration a été mise en place. Il est indiqué qu'une commission d'usagers du restaurant a été effectivement créée dans la perspective du renouvellement de cette délégation de service public et a travaillé pendant un an. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est enquis des références du nouveau délégataire. Alors que le précédent délégataire était spécialisé dans la restauration scolaire, la société MRS qui va désormais exploiter le restaurant municipal est spécialisée dans la restauration d'entreprise. Elle a des références sérieuses (Commissariat à l'énergie atomique, Centre des finances publiques de l'Essonne, ISPOS, Groupama...) La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote et regrettant même avec malice la qualité des plats de la rue de la Saucière.

M. BAGUET

Merci, Madame LAVARDE. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, voici un sujet très sensible pour l'ensemble du personnel de la Mairie. Il est très bien que nous changions de délégataire, car le personnel n'avait jusqu'alors que peu de choix au niveau de l'alimentation. Pour avoir testé à plusieurs reprises, je peux dire que ce n'était pas terrible. Est-ce qu'avec le prochain délégataire, il ne serait pas possible de créer une com-

mission qui ait la possibilité de goûter régulièrement les plats et rappeler à l'ordre le délégataire si jamais la prestation n'était pas au niveau ou si sa qualité venait à baisser ?

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres questions ? Non, il n'y a pas d'autres questions. Madame BELLARD, pour répondre.

Mme BELLARD

Cette piste a bien entendu été explorée et un groupe sera créé avec les mêmes agents ou d'autres qui reviendront peut-être avec plaisir au restaurant suite à la mise en place de cette nouvelle formule. La Commission devrait se réunir une fois par trimestre pour suivre la qualité et continuer à stimuler MRS sur cette nouvelle prestation.

M. BAGUET

Je voudrais remercier franchement du fond du cœur les agents qui se sont impliqués dans ce dossier et notamment Monsieur GARNIER, responsable des cuisines, Christian SCOUPPE, Laurence BOIVIN, Agnès SEBAHIZI-ROBIN, Nicolas HENAUT, Philippe TRAYSSAC et Frédérique SAILLARD, qui ont participé très régulièrement au groupe de travail qui avait été créé le 15 novembre 2011. Ils nous ont éclairés de leurs remarques. Je suis d'accord avec vous, Monsieur GARDILLOU et j'espère que nous aurons un très bon prestataire. Je le souhaite de tout cœur pour nos agents qui se donnent beaucoup pour la gestion de la ville. Y a-t-il d'autres commentaires ? Non, il n'y en a pas. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET

Je vous donne donc rendez-vous dès la prise de fonction du nouveau prestataire.

7. Acquisition de fournitures de bureau, de fournitures scolaires, et de consommables informatiques – Marché sur appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande correspondant

Avenant au marché de maintenance de fontaines lessivielles mises à disposition et récupération des produits nettoyants usagés pour retraitement – Autorisation donnée au Maire pour signer.

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne des marchés tout à fait classiques, répartis en trois lots. Le premier lot concerne des fournitures de bureau, le deuxième des fournitures de consommables informatiques et le troisième pour fournir les écoles en divers arti-

cles ayant trait bien évidemment au travail des élèves. Cette délibération est complétée d'un petit surcoût pour la société qui procure des produits spécifiques à l'entretien de l'imprimerie municipale.

C'est en tout cas une délibération tout à fait classique en termes de montants et de consommations. J'insisterai simplement sur le fait que la stabilité, voire même la baisse, est envisagée sur les consommables et fournitures de bureau.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociale

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt souligne le coût de l'imprimerie municipale et souhaite que soit posée la question de l'externalisation à l'occasion des départs en retraite à venir. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, comme je l'évoquais lors de la commission, je pense qu'il faudrait mener une étude sur l'utilité réelle d'un service d'impression au sein de la Mairie. Il n'y a plus que quelques mairies en France qui disposent de ce type de service, qui est très cher en fonctionnement et qui demande beaucoup de personnel. Il faudrait mettre en place un groupe d'étude pour voir si l'externalisation réelle de l'impression ne représenterait pas une piste d'économies pour la Ville.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Sur ce sujet, Monsieur GARDILLOU, on peut lancer une réflexion. Cependant, l'avantage de disposer d'un service intégré réside dans sa réactivité. Il est difficile aujourd'hui de trouver quelqu'un qui soit capable de répondre à la demande. La Ville a tant d'urgences et publie près d'une centaine de documents par mois, entre les cartons d'invitation, les manifestations diverses et variées... La question se pose toutefois et je ne suis pas contre le fait de l'étudier, surtout du fait de l'évolution actuelle des technologies qui pourrait permettre d'optimiser la gestion du service. Nous avons tout de même des agents compétents et qui se donnent pleinement. Ils sont présents quand il faut être présent et réalisent un travail de qualité. Cela ne nous empêche pas d'étudier cette question.

M. GARDILLOU

Dans les périodes électorales, nous voyons que les imprime-

ries parviennent très bien à se caler à l'activité et démontrent une vraie réactivité. Je pense que la technologie a beaucoup évolué et qu'aujourd'hui, l'externalisation représente une véritable possibilité d'économies. En effet, les matériels des imprimeries (dont les plieuses) représentent un coût important. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer le coût de l'imprimerie de Boulogne-Billancourt. Vous serez impressionné par les coûts de fonctionnement et d'investissement que cela représente.

M. BAGUET

Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

8. Réhabilitation de la crèche Niox-Château - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation donnée au Maire pour lancer et signer les marchés de travaux correspondants - Autorisation donnée au Maire pour déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'opération

M. Henri RICARD, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le 20 janvier dernier, un avis d'appel à concurrence a été publié afin de désigner un maître d'œuvre chargé de l'opération de réhabilitation de la crèche Niox-Château. Le 11 juillet 2012, un jury s'est réuni afin d'étudier les 96 candidatures reçues et a finalement désigné quatre équipes de maîtres d'œuvre autorisées à présenter une offre. Le jury s'est à nouveau réuni le 24 octobre dernier et a émis un avis motivé sur chacun des projets et a classé les propositions au regard de trois critères préalablement définis, à savoir :

- le calendrier d'organisation du chantier ;
- les éléments financiers de la proposition ;
- la qualité architecturale, fonctionnelle et technique du projet.

Après classement des propositions par le jury, le projet remis par le groupe constitué par BAILLON HENRION ARCHITECTES a été classé en première position. Au vu de cet avis, ce groupement a été désigné lauréat par arrêté du Maire. Le montant total de ce marché de maître d'œuvre s'élève à 616 000 euros. Pour rappel, cette opération de travaux a fait l'objet d'un accord par le versement d'une subvention de la CAF à hauteur de 3,2 millions d'euros.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la crèche Niox-Château avec le groupement BAILLON HENRION ARCHITECTES et de lancer et signer tous les travaux relatifs à cette opération. Le total de cette opération est estimé à 6,3 millions d'euros TTC. Les travaux seront pluriannuels et concerneront les années 2013, 2014 et 2015. Ils se feront en site occupé, surtout pendant les vacances de juillet et août. Je vous remercie.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Il est souligné que la rénovation de cette crèche est une très bonne chose, car elle met en œuvre un projet pédagogique particulièrement intéressant. La délibération est adoptée à la majorité, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer que le projet de réhabilitation ne permettait plus la pratique de la sieste en extérieur, qui était une spécificité pédagogique de la crèche Niox-Château, mais il a été précisé en Commission que, malheureusement, la Ville a été contrainte, sous injonction préfectorale, d'interdire cette pratique à la date de janvier 2010, suite au dépôt d'une plainte. La réhabilitation prévue est donc en accord avec le projet pédagogique actuel. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette réhabilitation ? Oui, Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Je voulais, Monsieur le Maire, émettre une simple remarque. Je regrette cette décision. Mes propres enfants étaient dans cette crèche. Le principe de les laisser dormir sur les balcons fermés aux courants d'air faisait que les enfants n'étaient quasiment jamais malades. C'était un bon type d'expérimentation. Je regrette que cette décision ait été prise par la Préfecture.

M. BAGUET

Je vous remercie de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une décision municipale. J'ai le souvenir d'avoir été convoqué il y a trois ans par la Ministre de la Famille. Le 23 décembre après-midi, je me suis rendu au Ministère, car la Ministre était très surprise du fonctionnement de la crèche. Quelqu'un l'avait en effet alertée et elle avait saisi le Préfet. J'ai dû lui expliquer la méthode Loxy, que je découvrais à cette occasion. J'avais appris en quelques minutes les fondements de cette méthode, mais il se trouve qu'à cette période, il faisait 5 ou 6 degrés et il y avait des problèmes de surveillance. On faisait dormir les enfants dans des duvets individuels et ce n'était pas simple. Le Préfet a interdit la poursuite de la méthode. La PMI a ensuite confirmé.

Des crèches municipales ne peuvent pas fonctionner en dérogation de la législation et en dérogation à toute autorisation de la PMI et du Préfet des Hauts-de-Seine. Il fallait agir. Des spécialistes de la méthode pourraient essayer d'aller convaincre la PMI ou les services préfectoraux de l'intérêt de renouveler la méthode, mais il nous faut obligatoirement une autorisation. On ne peut le faire sans autorisation.

En tout cas, c'est un très beau dossier, qui était attendu depuis de longues années. Nous avons justement réalisé des travaux d'aménagement après l'interdiction de la poursuite de cette méthode pédagogique appliquée par la crèche. Les travaux provisoires n'étaient pas suffisants. Aujourd'hui, nous passons dans une phase de réhabilitation lourde du bâtiment, ce qui va nous permettre d'augmenter la capacité d'accueil pour un coût tout à fait raisonnable pour la Ville. La moitié des sommes provient en effet d'un financement extérieur. Je remercie d'ailleurs la Caisse d'allocations familiales qui nous aide une nouvelle fois sur un projet concernant la petite enfance à Boulogne-Billancourt, surtout à cette hauteur. Obtenir en effet un financement par la CAF de 50 % est quelque chose d'exceptionnel. Je ne suis certainement pas le seul maire des Hauts-de-Seine à solliciter des financements auprès de la CAF. Dans la mesure où nous avons obtenu tout ce que nous souhaitions, nous allons dire merci. C'est ainsi que j'ai été éduqué.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

9. Immeubles, 6 à 16, rue des Peupliers - 57 à 59 rue de Bellevue - 8 bis à 10 rue d'Aguesseau - Alignements de voirie - Acquisition de parcelles - Classement dans le domaine public de la voirie communale - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire,

Il s'agit d'une délibération technique qui consiste à permettre la réintégration dans le domaine public de quelques mètres carrés de voirie au droit d'immeubles qui ont été livrés récemment. Par le jeu des acquisitions de parcelles foncières et de retraits dus notamment à l'application des différents plans locaux d'urbanisme que nous avons connus, ces mètres carrés sont de fait dans le domaine public mais appartiennent en réalité à des propriétaires privés. En l'occurrence, la société Bouygues nous a demandé de régulariser cette situation et nous cède pour l'euro symbolique trois parcelles que nous allons réintégrer de jure dans le domaine public.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ?

Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Équipements sportifs - Stade de la Marche - Travaux de transformation d'un terrain pour les besoins de la section Rugby de l'ACBB - Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant à la convention avec la SNC Forest Hill Stade de la Marche Marnes la Coquette

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

Comme vous le savez, la ville de Boulogne-Billancourt loue depuis très longtemps des créneaux au stade de la Marche pour accueillir une partie des activités de la section football de l'ACBB. Depuis septembre dernier, la Ville y a également installé une partie des activités de la section rugby. Des aménagements sont toutefois nécessaires pour permettre la pratique de cette discipline. Je vous propose donc d'approuver un avenant à la convention avec la SNC Forest Hill, afin que la Ville puisse prendre en charge financièrement ces aménagements. Cela représente un coût de 30 578 euros. Je vous remercie.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le mode de transport des joueurs de rugby vers Marne-la-Coquette et s'interroge sur le coût du dispositif présenté par rapport à celui de la création d'un terrain de sport à Boulogne-Billancourt. Il est répondu que les joueurs de rugby, comme ceux de football depuis fort longtemps, sont transportés par la Ville en autocar. Le coût de l'opération est faible et ne peut pas être comparé avec celui de l'aménagement d'un terrain de sport. Les retours des joueurs de rugby sont par ailleurs positifs depuis le début de la saison. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance s'est interrogé sur le fait que la Ville verse directement à Forest Hill le montant des travaux. Il a été précisé en Commission des finances que ces travaux n'étaient pas prévisibles au moment où la convention a été signée (février 2012) puisque l'incendie du Saut-du-Loup qui a conduit au déménagement anticipé d'une partie des activités rugby à Marne-la-Coquette a eu lieu en avril 2012. En conséquence, le coût de la location des créneaux ne prévoit pas ces travaux. Une autre solution envisageable aurait été de modifier par avenant le coût horaire de location horaire des créneaux, de manière à ce que l'équilibre financier de l'exploitant soit maintenu. Avis favorable de la Commission des finances à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur COHEN.

M. COHEN

Je m'apprêtais à voter assez sereinement cette délibération pour recréer une section rugby dans la ville de Boulogne-Billancourt. Je ne peux accepter la dernière phrase qui consiste à dire que le retour des joueurs de rugby est favorable. Cela a été quand même un gâchis monstrueux, Monsieur LOUAP. Si vous retirez cette phrase, nous voterons volontiers cette délibération.

M. BAGUET

Je n'ai pas bien suivi. Nous verrons. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? S'agissant de cette délibération, Monsieur COHEN, il ne s'agit pas de recréer la section rugby. Elle n'a jamais fermé et poursuit son activité, grâce aux efforts de tous. C'est ce qui est important. Je rappelle que ni la section rugby, ni la Ville de Boulogne-Billancourt, ni la Ville de Paris ne sont responsables de l'incendie du 17 avril 2012. Les services m'ont rédigé une note. Je crois que nous nous sommes montrés particulièrement réactifs et je tiens à les féliciter. Dès le lendemain, nous avons mis en place des navettes pour le stade de Clamart et Marcel Bec, afin d'assurer une fin de saison aussi correcte que possible. Il n'y a donc pas eu de suspension de l'activité rugby.

Par la suite, cet été, ont été engagées des négociations avec la Ville de Puteaux pour trouver des terrains. Je remercie encore la Ville de Puteaux de nous accueillir. Je rappelle qu'en juillet, nous avons voté une subvention exceptionnelle de 150 000 euros. Visiblement, certains ont oublié que nous avons même voté une subvention de 700 000 euros pour la saison 2010-2011 de rugby. Monsieur FOURCADE m'avait même interpellé publiquement pour dire que c'était démentiel. Je reconnais qu'il s'agit d'une somme considérable. Comme le dit le proverbe provençal, morceau avalé n'a plus de goût. Certains oublient les engagements et les investissements de l'époque.

Depuis, nous avons poursuivi notre accompagnement de la section rugby. Nous avons passé un accord avec Forest Hill. Nous vous proposons maintenant d'investir dans les terrains du stade de la Marche. Nous poursuivons l'accompagnement systématique de la section dans ses besoins de matériel notamment, et dans la logistique. Je tiens à féliciter Pascal LOUAP et Madame LAVARDE pour l'excellent suivi de ce dossier, ainsi que les services municipaux qui sont très impliqués (direction des sports, direction de la logistique et le service des transports). Tout le monde se mobilise pour faire face à une situation qui n'est effectivement pas évidente. Je ne voudrais cependant pas remuer le couteau dans la plaie : si nous n'avons pas d'équipements sportifs de plein air à Boulogne-Billancourt, ce n'est pas de la faute de l'actuelle majorité municipale. Je mets aux voix la délibération visant à aider la section rugby.

La délibération n° 10 est approuvée à l'unanimité.

11. Acquisition de terminaux permettant la verbalisation électronique - autorisation donnée au maire de solliciter un fonds de concours de GPSO et de signer la convention de financement afférente

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit dans cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec GPSO et de solliciter un fonds de concours à hauteur de 10 056 euros. Pour revenir rapidement sur le PV électronique, vous savez qu'il est en place depuis fin 2009 à Boulogne-Billancourt. Début 2012, nous avons été dans l'obligation d'acheter 48 terminaux, ce qui nous a coûté un peu moins de 50 000 euros. Nous avons obtenu d'un fonds d'amorçage l'apport par l'Etat d'un peu plus de 20 000 euros, ce qui représentait grosso modo la moitié de l'investissement. GPSO se propose de payer 25 % de cet investissement, ce qui, in fine, coûtera à la Ville environ 210 euros par terminal, soit une somme de 10 000 euros.

C'est une belle opération, d'autant que grâce à la mise en place du PVé, nous réalisons des économies de papier sur les carnets de PV que nous étions obligés de commander et de régler à l'Etat pour un montant d'environ 7 000 euros par an. La dépense papier aujourd'hui s'est réduite à 1 700 euros par an. Je vous laisse faire le calcul rapide. En deux ans, ces terminaux seront tous amortis.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance demande des précisions sur les horaires des brigades ASVP, notamment le soir. Combien restent sur la voie publique et combien partent surveiller les points école ? Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt souhaite connaître les consignes données aux ASVP quant à la verbalisation des deux-roues qui stationnent irrégulièrement sur les trottoirs. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, l'élue non inscrite a souhaité connaître l'évolution du nombre de PV établis, ainsi que celle des recettes résultantes depuis l'acquisition des terminaux. Elle a par ailleurs souligné que l'Etat ne finance que 50 % du prix d'acquisition, alors qu'il perçoit la quasi-intégralité des recettes. Le groupe @lternance a demandé si la verbalisation électronique avait permis de réduire le nombre d'agressions dont sont victimes les agents de la voie publique, soit sur la voie publique ou directement au commissariat.

Avec les terminaux, la moyenne mensuelle est passée de 16 000-18 000 à 22 000-24 000 PV dressés. Par ailleurs, avec cette technologie, les taux de retour en première instance sont bien meilleurs (60 % contre 40 % précédemment). Le nombre

des plaintes au commissariat a été divisé par trois et les ASVP sont très satisfaits de cette évolution, d'autant plus que les terminaux du futur simplifieront leur travail tout en les sécurisant. Enfin, la mise en place des terminaux de verbalisation électronique était une étape indispensable pour permettre le paiement pay-by-phone, qui représente le futur pour la Ville. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci pour ce compte-rendu très précis. Y a-t-il des questions sur ces PVé ? Monsieur FOURCADE et Monsieur GARDILLOU.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, je trouve que cette délibération est tout à fait nécessaire et il est très bon que nos agents verbalisateurs soient munis de systèmes informatiques. Ce qui me choque, c'est que l'on parle de fonds de concours : dans les méthodes de financement entre GPSO et la commune, existe déjà un fonds de concours. Il va d'ailleurs faire l'objet de modifications dans le cadre des perspectives financières. Je trouve que la notion de fonds de concours est un peu trop générale. J'aurais préféré clairement une subvention de GPSO à la Ville plutôt qu'un fonds de concours. Je trouve qu'au point de vue juridique – puisque vous êtes très attaché à la question juridique – ce n'est pas tout à fait exact. Nous voterons tout de même cette délibération.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, cette délibération est très importante. Je me souviens de la réticence du personnel, à l'époque où j'avais mis en place ce projet. Aujourd'hui, je pense qu'il s'agit, pour le personnel, d'une véritable valorisation et d'une véritable reconnaissance de leur travail. En termes de sécurité, c'est très important. Il serait important de voir également, dans le rapport financier, le taux de recouvrement. Lorsqu'il y avait des contraventions papier, les PV n'étaient pas systématiquement payés et il y avait beaucoup de relances qui donnaient lieu à des délais et des majorations. La mise en place du PV électronique doit s'accompagner d'un taux de recouvrement plus important. Il serait peut-être intéressant de voir la différence que nous avons entre le précédent système et le nouveau s'agissant du report de l'Etat sur la facturation pour la Ville.

Ensuite, je voudrais vous soumettre une idée. Ne serait-il pas possible le dimanche matin autour du marché Escudier et le samedi matin autour du marché Billancourt de se montrer un peu plus tolérant concernant le stationnement ? Beaucoup vivent mal le fait de se faire verbaliser le week-end au moment où ils viennent acheter leur baguette de pain.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Non. Monsieur TELLINI, pour répondre à Monsieur GARDILLOU et je dirai ensuite un mot pour répondre à Monsieur FOURCADE.

M. TELLINI

Je voudrais apporter simplement une précision, Monsieur GARDILLOU. Comme Madame LAVARDE l'indiquait dans son rapport, avec le PV papier, le taux de retour en premier ressort était de 40 %. J'indiquais en commission l'autre soir que le retour, depuis la mise en place du PVé, était de 60 %. En réalité, il est de 68 %. C'est donc un taux record.

Madame BAUCHE est partie et c'est dommage car une réponse ne lui a pas été apportée. Elle se demandait pourquoi l'Etat ne finançait qu'à 50 % les PDA, alors même qu'il touche la plus grosse partie des rentrées d'argent. C'est inexact. La Ville touche à peu de choses près 50 % du retour de ces PV. Il est donc parfaitement normal, dans le cadre des équilibres bien compris par chacun, que l'Etat subventionne à 50 %, dès lors qu'il encaisse un retour de 50 %.

M. BAGUET

Merci. Monsieur FOURCADE, le fonds de concours est l'expression retenue pour tout ce qui relève des transferts de fonds entre les villes adhérentes à une communauté d'agglomération et cette dernière. Nous disposons d'un fonds de concours spécifique pour l'Ile Seguin et un fonds de concours spécifique pour la dotation des 14 projets urbains dont nous avons déjà parlé. Il est vrai que le terme « fonds de concours » est peut-être trop large, mais il s'agit de fonds de concours dédiés et l'on ne peut pas procéder sous forme de subvention. On devrait donc en l'occurrence parler de fonds de concours dédié à l'achat de matériel électronique pour les PV électroniques. Nous allons vérifier ce point, mais il est vrai qu'il faudrait systématiquement préciser la nature du fonds de concours. Il ne saurait être global. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Avenant n°1 à la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière municipale – autorisation donnée au maire de signer un avenant de prolongation de la convention en cours pour une durée d'1 an

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Il vous est proposé dans cette délibération de proroger d'un an la DSP qui lie la Ville à la fourrière municipale et ce, pour deux raisons majeures, car le retour n'a pas été tout à fait satisfaisant. En outre, il y a le projet de rénovation du quartier du Pont de Sèvres. Dans ce projet de rénovation, deux choses importantes doivent être notées : la création d'un nouveau parking de 700 places et la proposition de la SAEM d'acquiescer un peu plus de 140 places, ce qui modifiera de manière substantielle le dispositif de la fourrière. C'est la raison pour laquelle il nous paraît judicieux de reporter la décision d'un an et de proroger cette DSP.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

L'élue non inscrite a suggéré que le marché de délégation de la fourrière soit lancé à l'échelle de GPSO, étant donné qu'il est notoire qu'un phénomène d'entente existe sur ce type de marchés. Au fil des années, le champ d'action géographique du délégataire actuel s'est agrandi bien au-delà du territoire communal. Il est cependant difficile de lancer un marché portant sur une vaste aire géographique, car les sociétés de fourrière sont de petite taille et ne sauraient être en capacité de répondre à un marché d'une telle ampleur.

Au vu des sujets des délibérations 11 et 12, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur l'intérêt du caractère communautaire de la compétence stationnement de surface. Il lui a été répondu que lors de la fusion des deux communautés, c'est la CVADS qui a apporté dans sa corbeille la compétence stationnement. Il convient par ailleurs de noter que, pour la gestion des parkings en ouvrage, la dimension communautaire a montré toute son efficacité lors des discussions avec les grands groupes du secteur. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Monsieur le Maire. Je ferai deux observations. D'une part, il faut être prudent lorsque l'on s'exprime en séance publique, surtout lorsque l'on parle d'entente en matière de marchés. Je crois que ces propos ont été tenus ici ou là, mais une certaine réserve s'impose à mon avis en la matière.

D'autre part, nous signons d'un avenant d'une année supplémentaire. Il est regrettable que nous travaillions à capacité constante. Je ne veux pas mettre tous les véhicules en fourrière, mais, dans la mesure où la circulation a augmenté sur l'ensemble de la Ville, il est un peu dommage que nous travaillions à capacité constante. Je crois qu'il est indispensable d'augmenter les possibilités de notre fourrière. J'avais d'ailleurs posé une question sur les deux-roues sur les trottoirs.

M. BAGUET

D'autres demandes de parole ? Je suis d'accord sur la première partie de votre intervention. Je crois qu'il faut éviter d'utiliser en public certains mots. Ce ne sont pas les mots de Madame LAVARDE. Elle n'a fait que rapporter des propos tenus par un tiers lors de la commission des finances. Elle a été très scrupuleuse sur ce point.

S'agissant de la deuxième partie de votre intervention, cela dépendra du périmètre que l'on va confier à la société prestataire. Si elle doit effectivement s'occuper d'un grand territoire, il lui faut plus de place. Si elle ne s'occupe que de Boulogne-Billancourt, il n'est peut-être pas besoin d'avoir autant de places. Cela sera à préciser dans le cahier des charges. Tout dépendra des missions que nous confierons à cette société et ce qu'elle a déjà sous sa responsabilité. Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. Renouvellement des membres des conseils de quartier

M. Vittorio BACCHETTA, Conseiller municipal, rapporteur

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité rend obligatoire la création de conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants. La délibération du 15 mai 2008 a fixé les modalités de fonctionnement des conseils de quartier. Les conseils de quartier désignés par le Conseil municipal sont ainsi renouvelables tous les deux ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2010 par la délibération du Conseil municipal du 7 octobre.

Il convient donc, suite à cette délibération, de procéder à de nouvelles nominations. J'associe bien sûr mes collègues élus des quartiers qui réalisent un travail quotidien énorme au service des Boulonnais. Il est important de rappeler que le dispositif des conseils de quartier démontre depuis 2008 l'ambition de notre municipalité de développer la démocratie locale et de permettre de décentraliser la réflexion sur la gestion des quartiers, en donnant aux citoyens la possibilité d'être force de proposition et de participer concrètement à la vie et au devenir de leur quartier.

Dans cette même volonté de démultiplier la concertation démocratique, nous avons mis en place un Conseil économique et social local, qui a évolué en CESEL avec l'adjonction de l'adjectif « environnemental », une conférence de la famille et nous développons toujours davantage les actions du Conseil communal des jeunes et des enfants. Je parle à ce sujet sous le contrôle de Monsieur Guy-René BAROLI. Ce conseil a été mis en place en 1995 par notre Maire, Pierre-Christophe BAGUET. J'en profite, au nom de tous mes collègues, pour remercier les jeunes qui ont activement participé aux dernières cérémonies de commémoration du 11 novembre dernier.

Nos conseils de quartier sont avant tout des lieux d'échange et d'information entre les habitants et les élus, des lieux de proximité pour prendre en compte les besoins des Boulonnais, des lieux de consultation où les citoyens sont associés en amont aux projets de la municipalité, pour apporter des avis et des observations. Ce sont enfin des lieux de convivialité offrant de multiples opportunités de se rencontrer, de développer les liens entre les habitants, les élus, les associations, les administrations, les com-

merces et les entreprises de chaque quartier.

Leur fonctionnement repose sur une double démarche. L'une consiste à faire remonter les préoccupations des habitants vers les élus et l'autre à permettre aux habitants de donner des avis sur des projets municipaux. Ainsi, les 53 réunions plénières des conseils de quartier réunis sous l'égide des élus territoriaux, les 12 rencontres publiques organisées, les 34 permanences d'élus sur les marchés (rendez-vous fixes le premier week-end de chaque mois), les 11 réunions publiques sur les projets de proximité et les animations de quartier comme la Fête des cigales, la Ferme du Point du jour ou le marché de Noël témoignent sur ces deux dernières années de cette volonté de concertation et d'association, qui s'inscrit dans la démarche de la majorité municipale, visant à impulser une nouvelle gouvernance locale pour associer les savoirs et les compétences des habitants.

Le processus de renouvellement a ainsi été engagé dès le mois de juin 2012 par un appel à candidatures diffusé dans le BBI. Le nombre très élevé de candidatures (plus de 300) ne nous a malheureusement pas permis de retenir tout le monde. Le choix a été effectué par des élus territoriaux en fonction de critères d'âge, de parité et de représentation socio-professionnelle et géographique. Nous remercions ici ce soir toutes les personnes qui ont effectué cette démarche de candidature.

Environ 40 % des conseillers proposés sont des premières candidatures, permettant d'introduire un souffle nouveau au sein des conseils, en synergie avec les conseillers sortants renouvelés dont la participation et l'implication dans le fonctionnement des conseils ont été des éléments déterminants de cette dynamique au cours des deux dernières années.

Au vu de cet exposé, je vous propose d'approuver la délibération portant désignation des nouveaux conseillers de quartier pour la période 2012-2014. Je vous remercie de votre attention.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à la question du groupe @lternance, il est indiqué que le taux de renouvellement des conseillers de quartier est de près de 40 %. Le groupe @lternance émet le vœu que les différents conseils de quartier fassent preuve d'un égal dynamisme. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt déplore la diffusion tardive de la liste des nouveaux conseillers. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prennent pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, Monsieur BACCHETTA a dû beaucoup travailler sur ce dossier. Etant donné que mon groupe n'a pas été

associé à la désignation des conseillers de quartier, nous ne participerons pas au vote.

M. BAGUET

D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Nous vous avons fourni les statistiques. Une demande avait été formulée sur les tranches d'âge. Nous respectons les proportions pour certaines catégories, même si l'on manque quelque peu de 20-30 ans, dans la mesure où ils représentent 21 % de la population bouloonnaise et ils ne représentent que 6 % des effectifs des conseils. Sur les 31-40 ans, nous respectons tout juste la proportion de 21 %. Sur les 40-50 ans, nous dépassons légèrement la proportion de Bouloonnais dans cette tranche d'âge. Sur les 51-60 ans, il en va de même. Nous avons un peu plus de 61-70 ans (11 % dans la ville et 26 % dans les conseils de quartier). Sur les 71 ans et plus, nous repassons en dessous de la moyenne bouloonnaise.

L'âge moyen des conseillers de quartier atteint donc 52 ans, alors que la moyenne dans la population de la ville n'est que de 48 ans. La répartition hommes/femmes est à peu près équitable. 40 % des membres des conseils seront renouvelés à cette occasion. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 13 est approuvée à la majorité.

Ne prend pas part au vote : 8 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Mathieu BARBOT).

M. BAGUET

Nous vous faisons passer les dates des prochains conseils municipaux pour l'année 2013 et nous vous les enverrons par mail demain. Le prochain conseil municipal ordinaire a lieu le 13 décembre. Nous nous retrouverons ensuite le 21 février. D'ici là, le 21 novembre se tiendra un conseil extraordinaire. Merci de votre participation.

La séance est levée à 21 heures 15.